

Les anarchosyndicalistes et la vasectomie dans les années 1930 : réseaux internationaux, pratique et débats

COMITE DE DEFENSE SOCIALE DE MARSEILLE

SAMEDI 27 JUN, à 21 heures

SALLE des DOMINICAINES, 50, Rue des Dominicaines

MEETING de PROTESTATION

sous la Présidence d'Honneur de VICTOR MARGUERITE

La Stérilisation est-elle un Crime?

Le Scandale des Condamnations de Bordeaux

Orateurs inscrits : **Jean MARESTAN** **HENDAY**

de la Ligue des Droits de l'Homme

REVISTA BLANCA 1199

SOBRE LA VASECTOMÍA

...denca Montseny, en su...
...Lapeyre, para dar...
...el aspecto médico de la...
...gusto la ocasión de la...
...poner a los lectores de...
...concepto profesional...
...intervención de compla...
...constar mi senti...
...de polémica perso...
...nido esta cuestión...
...Lapeyre por su...
...de la propaganda...
...n de que es vic...
...francesa, que...
...músculo, en el cual el conducto deferente es...
...solo uno de sus elementos, siendo los otros...
...las arterias, venas y nervios que dan vida al...
...testículo. La supresión de la función interna...
...reforzada en el caso de la vasectomía, es lo...
...que favorece el engorde.
...La vasectomía, así practicada, es irrepara...
...ble, por lo menos prácticamente. Pero la ope...
...ración que se practica con fines anticoncep...
...cionales, y voluntariamente, no es la vasc...
...tómía propiamente dicha, sino la vasotomía. Lo...
...que diferencia estos dos términos es la...
...técnica de, que significa extirpar es la pa...
...cial, y la que significa extirpar es la pa...
...ción

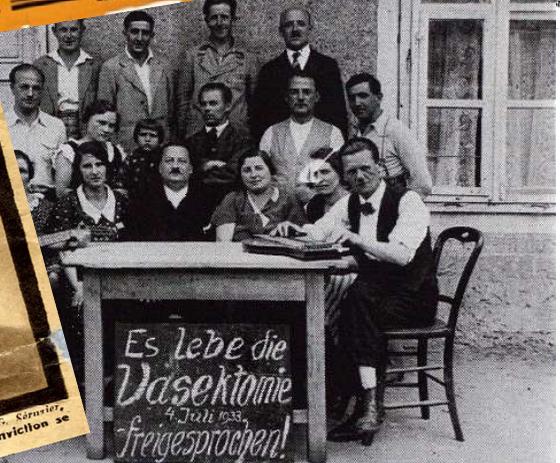
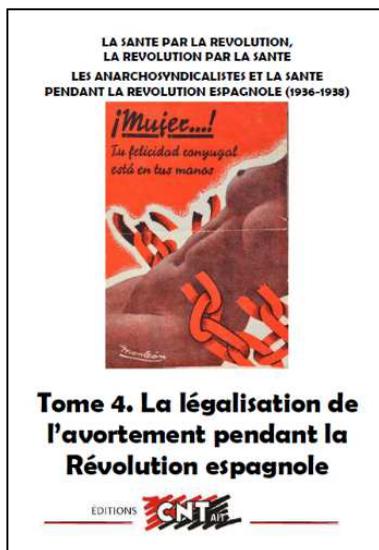


Table des matières

INTRODUCTION :	1
Les anarchosindicalistes et la vasectomie dans les années 1930 : réseaux internationaux, pratique et débats	3
La vasectomie comme pratique militante d'action directe et d'autonomie individuelle	3
Les Comité anarchiste de défense du droit de la vasectomie en Autriche (1929-1934).....	5
Norbert Bartosek en Espagne et la diffusion de la vasectomie au sein de la CNT-AIT espagnole (1933).....	11
L'Affaire des stérilisés de Bordeaux (1935).....	16
Annexe 1 : Témoignage d'un « stérilisé volontaire »	31
Annexe 2 : La mobilisation pour la défense des «stérilisateurs» de Bordeaux	32
Annexe 3 : Extrait de la presse populiste à propos de l'affaire des « stérilisations de Bordeaux ».....	36
Annexe 14 : Sélection d'articles parus dans les journaux anarchistes de l'époque.....	44

Brochure complémentaire sur le thème de la lutte pionnière pour la contraception :

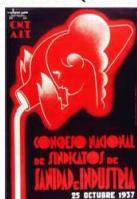
« La légalisation de l'avortement pendant la Révolution espagnole » (60 pages)



Ces brochures font partie d'une collection consacrée à la façon dont les anarchistes espagnols ont pris en compte les questions de santé publique dans le premier tiers du XXème siècle, comment ils ont essayé de mettre leurs conceptions en pratique pendant la Révolution espagnole et discuter des éventuels résultats obtenus.

TOME 1: Un exemple de réponse anarchosindicaliste à une crise sanitaire et politique soudaine et inédite

LA SANTE PAR LA REVOLUTION,
LA REVOLUTION PAR LA SANTE
LES ANARCHO-SYNDICALISTES ET LA
SANTE PENDANT LA REVOLUTION
ESPAGNOLE (1936-1938)



I. Un exemple de réponse anarchosindicaliste à une crise sanitaire et politique soudaine et inédite

EDITIONS **CGT AIT**

TOME 2: La mise en place d'une santé publique anarchiste

LA SANTE PAR LA REVOLUTION,
LA REVOLUTION PAR LA SANTE
LES ANARCHO-SYNDICALISTES ET LA
SANTE PENDANT LA REVOLUTION
ESPAGNOLE (1936-1938)



II. La mise en place d'une santé publique anarchiste :
La Santé et l'Assistance Sociale pendant la Guerre Civile par Federica Montseny
Psychologie et Anarchisme dans la Guerre Civile espagnole : l'œuvre de Félix Martí Ibáñez
Histoire du décret sur l'avortement de 1936

EDITIONS **CGT AIT**

TOME 3: La légalisation de l'avortement pendant la Révolution espagnole

LA SANTE PAR LA REVOLUTION,
LA REVOLUTION PAR LA SANTE
LES ANARCHO-SYNDICALISTES ET LA SANTE
PENDANT LA REVOLUTION ESPAGNOLE (1936-1938)



Tome 4. La légalisation de l'avortement pendant la Révolution espagnole

EDITIONS **CGT AIT**

TOME 4: Les affiches de la CNT-AIT en soutien aux hôpitaux de campagne, témoins de la Révolution et de la guerre d'Espagne

LA SANTE PAR LA REVOLUTION,
LA REVOLUTION PAR LA SANTE
LES ANARCHO-SYNDICALISTES ET LA SANTE
PENDANT LA REVOLUTION ESPAGNOLE
(1936-1938)



IV. Les affiches de la CNT-AIT en soutien aux hôpitaux de campagne, témoins de la Révolution et de la guerre d'Espagne

EDITIONS **CGT AIT**

Mots clés : contraception, vasectomie, avortement, IVG, légalisation, stérilisation, néo-malthusianisme, eugénisme, anarchosindicalisme, anarchisme, CNT, AIT, CGTSR, Révolution espagnole, guerre civile espagnole, Federica Montseny, Félix Martí Ibáñez, Pierre Ramus, Norbert Bartosek, Aristide Lapeyre, Autriche, Espagne, Catalogne, Bordeaux, 1935, 1936, Revista blanca, Estudios, Revista Hygia

INTRODUCTION

Si la propagande des anarchosindicalistes espagnols pour le contrôle des naissances et pour l'avortement est bien connue, celle en faveur de la vasectomie l'est nettement moins. Or le lien entre néo-malthusianisme anarchiste et féminisme apparaît aussi dans le fait que certains anarchistes espagnols ont fait connaître au grand public la vasectomie comme un moyen contraceptif chez l'homme, alors qu'ils déconseillaient la ligature des trompes chez la femme, du fait des risques de l'intervention pour sa santé. Toutefois cette pratique ne faisait pas non plus l'unanimité, et elle fit l'objet d'un débat soutenu et enflammé dont les pages des journaux libertaires et anarchosindicalistes espagnols se firent l'écho, permettant ainsi à chacun et chacune de se faire sa propre opinion librement.

Pour les anarchosindicalistes, la responsabilité de la contraception ne reposait par que sur les épaules des femmes ; mettant leurs idées en pratique, dans les années 1920-1930, la vasectomie se répand à travers les réseaux anarchistes, et notamment ceux de l'Association Internationale des Travailleurs). Cette brochure essaie de suivre les liens qui reliaient les propagandistes et les praticiens libertaires de la vasectomie, entre l'Autriche, l'Espagne, la France et la Belgique.

La vasectomie, pratiquée clandestinement à l'initiative de médecins engagés et de militants néo-malthusiens pour des motifs essentiellement sociaux et politiques, peut être considérée comme une expérience d'insubordination face au corps médical officiel et étatique au profit d'une réappropriation populaire des méthodes de contrôle de naissance, et au-delà l'affirmation de la souveraineté individuelle sur son propre corps, qui n'appartient ni à la Nation (pour produire de futurs soldats) ni au Capitalisme (pour produire de futures travailleuses ou travailleurs).

Cette question du contrôle de notre corps et de notre reproduction, est toujours d'actualité. Les expériences historiques passées exposées ici peuvent nous aider à éclairer notre présent, en ce qu'elles sur la qualité du rapport à soi et au monde.

Bonne lecture !

LES ANARCHOSYNDICALISTES ET LA VASECTOMIE DANS LES ANNEES 1930 : RESEAUX INTERNATIONAUX, PRATIQUE ET DEBATS¹

La vasectomie comme pratique militante d'action directe et d'autonomie individuelle

En matière de procréation et de contraception, l'inégale division sexuelle place de longue date l'essentiel des responsabilités et des conséquences du côté des femmes. Cependant, il convient de ne pas considérer l'histoire des pratiques anticonceptionnelles occidentales comme une permanence anhistorique qui n'impliquerait les hommes à aucun moment ni en aucun lieu. Le XIX^e siècle a fait naître en Europe une perception de l'individu, de la famille et de la société qui renouvelle la manière de penser les responsabilités de la génération, et qui partant, redéfinit l'implication des hommes en ce domaine. Au début du siècle, l'art de faire de beaux enfants, la callipédie, s'efface progressivement pour laisser place aux projets de perfectionnement de l'espèce humaine, telle la mégalanthropogénésie, puis aux prémices de l'eugénique. La procréation devenue science s'en trouve soumise aux pouvoirs médical, scientifique et politique masculins, et la rationalisation des naissances nécessite une participation des citoyens mâles à un élément fondateur du devenir collectif : le renouvellement et l'amélioration de la population. Premiers à contrôler le rythme des naissances dès la fin du XVIII^e siècle, les Français semblent avoir adopté largement la méthode du coït interrompu pour limiter leur descendance sans se soumettre à une fâcheuse abstinence.

Dans les années 1920 et 1930, les moyens de « la fraude conjugale » demeurent, pour l'essentiel, le coït interrompu et, dans une moindre mesure, le préservatif ; deux méthodes contrôlées par les hommes. De façon marginale, une autre technique anticonceptionnelle masculine est employée, qui ne relève pas de la contraception – en soi réversible et temporaire – mais d'une méthode anticonceptionnelle définitive : la stérilisation par vasectomie. La dimension symbolique de la castration plane bien évidemment, et la vasectomie suscite à cet égard un émoi particulier chez les hommes. Mais au-delà, elle pose des questions spécifiques : sa technique

¹ Texte largement inspiré d'un extrait d'un article consacré à la vasectomie volontaire dans l'Europe de l'entre-deux-guerres : Élodie Serna, « Médecine clandestine et vasectomie volontaire dans l'Europe de l'entre-deux-guerres », *Histoire, médecine et santé*, 4 | 2013, 91-104 et complété par des recherches personnelles dans les archives militantes en France, Espagne et Autriche

très simple ne lui oppose que peu de limites et des cas de stérilisations clandestines émergent çà et là en Europe dès la fin des années 1920. Une propagande en faveur de sa pratique est diffusée dans divers pays, plusieurs médecins et réseaux de praticiens proposent leurs services pour stériliser des volontaires, et des opérations clandestines ont lieu entre 1929 et 1936 en Autriche, en France, en Belgique, en Espagne, en Angleterre ou encore en Roumanie.

Les médecins ne sont alors pas les seuls à participer aux controverses que suscitent ces affaires : au cœur d'une période où l'eugénisme fait débat, la stérilisation dépasse la dimension du choix individuel. Choisir entre une procréation consciente, raisonnée, saine (selon les uns), ou prolifique, vigoureuse, « naturelle » (selon les autres), se pose alors comme un choix lourd de conséquences politiques. Des médecins de renom, des hygiénistes, des eugénistes, des sexologues, des militants de la réforme des modes de vie, des moralistes, des criminologues, des hommes d'Église et des hommes politiques, débattent alors de la légitimité à intervenir sur le sexe masculin pour stériliser les hommes, et plus particulièrement les prolétaires.

Au-delà du terrain du droit (légal/illégal), la stérilisation masculine volontaire, pratiquée de manière « sauvage », peut être observée comme une expérience d'insubordination face à la tentative d'un contrôle médical sur le corps.

L'annihilation des capacités génésiques d'hommes considérés comme vigoureux semble perturber une certaine appréhension du masculin. Par ses effets démographiques supposés (surtout là où la dénatalité effraie comme en France et en Autriche) et par sa transgression des normes de genre, elle menace de bouleverser l'ensemble des rapports sociaux. La vasectomie volontaire à visée anticonceptionnelle sort des cadres légaux dans tous les pays concernés et, par conséquent, sort des cadres médicaux institutionnels pour n'être exercée qu'en clandestinité.

On pourra s'interroger sur le caractère toujours relatif de la volonté sous l'effet des pressions sociales, mais il importe ici de distinguer clairement une pratique pleinement désirée, de celle des stérilisations institutionnelles contraintes qui ont lieu dans le même temps dans différents pays européens, et des prescriptions thérapeutiques (fondées ou non) qui légitiment l'emploi de la vasectomie dans un cadre médical.

Les Comité anarchiste de défense du droit de la vasectomie en Autriche (1929-1934)

Plus qu'aux hommes qui ont fait le choix de la vasectomie en dehors de toute prescription médicale ou légale, nous nous intéressons ici à ceux qui leur ont offert les moyens de mettre en œuvre leur projet de stérilisation. L'insubordination à l'injonction de procréation a trouvé à s'allier à l'insubordination au pouvoir médical. La potentialité subversive du geste est incarnée en deux éléments, deux figures qui ne sont plus le couple « patient et médecin », mais deux complices hors-la-loi. Parmi eux figurent des praticiens de deux sortes : des médecins reconnus qui opèrent dans la clandestinité, et des non-médecins qui maîtrisent la technique de vasectomie – comme d'autres maîtrisent discrètement celles de l'avortement.

En 1929, dans un pénitencier autrichien, un prisonnier explique ingénument au médecin de détention que ses cicatrices au niveau des bourses sont dues à une stérilisation pratiquée par un certain Docteur Schmerz. Le médecin s'empresse alors de dénoncer ces agissements qui constituent selon lui « une lourde menace contre la vitalité de la nation ». S'ensuivent nombreuses perquisitions, des arrestations et interrogatoires dans des foyers ouvriers. Treize personnes avouent avoir été opérées par le même Schmerz mais, solidaires, refusent de déposer contre lui. Les experts convoqués pour l'occasion, embarrassés, ne savent pas quelle opération a été pratiquée : la stérilité est-elle définitive ? S'agit-il d'une ligature ou d'une section du canal spermatique ? Quels en sont les effets à long terme ? Dans le doute, le professeur Schmerz est inculpé pour blessures corporelles légères. Ce procès est le premier d'une série d'affaires retentissantes qui ont lieu durant les deux premiers tiers de la décennie 1930 en Autriche, dans les régions proches de Graz. Des médecins locaux, jusqu'au directeur d'un sanatorium, des étudiants en médecine, des militants anarchistes et des ouvriers, s'associent à répétition dans le crime de lèse-fécondation pour organiser des stérilisations masculines.

La première enquête de 1929 révèle que les stérilisés sont majoritairement des travailleurs mariés qui doivent élever plusieurs enfants. Selon la police de Linz, « *la chose était très connue et [...] les hommes allaient en masse à Graz pour se faire stériliser par le prof. Schmerz* ». Cinq cents employés de chemins de fer figureraient parmi les opérés, dont le nombre est estimé à environ sept cents. La peine infligée au professeur Schmerz, symbolique puisqu'aucun texte ne prévoit ce délit, suscite un grand meeting de protestation le 26 novembre 1929.

Cependant, sa pratique est loin de faire l'unanimité et son nom est rayé de l'Association des médecins allemands-autrichiens : ses opérations menacent l'avenir de la nation et s'opposent à l'éthique médicale allemande. Les réactions des confrères de Schmerz sont parfois vives : « *Il n'existe pas une injure plus grande pour un Allemand que de s'entendre dire qu'il n'est pas un homme ! Pour cette*

raison aucun Allemand ne se laissera déposséder de sa virilité ! », profère le Dr Jerzabeck². Pourtant, la demande persiste et Schmerz continue à stériliser. Malgré cette première condamnation, il est arrêté encore à deux reprises en 1933 et en 1934.

Schmerz est loin d'être le seul en Autriche à se prêter aux volontés stérilisatrices. Une deuxième affaire éclate fin 1932, en lien avec l'Union des socialistes antiautoritaires, dont fait partie le théoricien anarchiste Pierre Ramus, principal animateur du *Comité anarchiste de défense du droit de la vasectomie en Autriche* (qui défend aussi le droit à l'avortement).

Ce comité organise de nombreux meetings et diffuse des textes en faveur de la stérilisation libre, dont un tract intitulé « *devons-nous, nous les hommes, faire des enfants sans pouvoir les nourrir?* » qui aura un fort retentissement, après qu'un groupe de médecins et d'étudiants, la plupart anarchistes, a réalisé des opérations dans une démarche d'entraide sociale. Pour que l'opération soit accessible à tous les prolétaires, le tarif fixé est bas, et l'opération est même gratuite pour les chômeurs. Une partie des médecins reverse les gains aux organisations anarchistes. Selon un communiqué du Comité, des centaines d'hommes sont ainsi vasectomisés³.



Tract en faveur de la vasectomie de l'Union des socialistes antiautoritaires :

Müssen wir Männer kinder zeugen, ohne sie ernähren zu können ?

Devons-nous, nous les hommes, faire des enfants sans pouvoir les nourrir?

² BARTOSEK Norbert, *La Stérilisation sexuelle...*, op. cit., p. 12-36.

³ Communiqué de Comité anarchiste de défense du droit de la vasectomie en Autriche, 26 décembre 1932. IHS Amsterdam fonds Ramus 239.

La diffusion de ce texte-manifeste déclenche la seconde vague de répression. Quatre-vingt-quatre personnes sont arrêtées à Graz et à Vienne en septembre 1932, et vingt personnes, dont Ramus considéré comme l'organisateur du réseau, sont emprisonnées. En décembre, celui-ci entame une grève de la faim pour revendiquer ses idées anarchistes et sa ferveur vasectomiste.

Quatre-vingt-quinze stérilisés sont examinés par des experts et vingt-trois personnes sont inculpées de « crimes anticonceptionnels ». Mais après un procès retentissants, elles seront finalement acquittées.



Les inculpés des procès de 1932 :

*Aksentyew, Barsan, Schirmann, Ragossnig, Schwarzbeck,
Vorhauser, Ramus, Mme Schwarzbeck, Köstner,
Anastasoff*



« Vive la vasectomie » Célébration par les anarchistes de Graz de l'acquittement du procès de vasectomie en 1933. Au centre: Pierre Ramus.

En 1933, Ramus est agressé par un groupe de nazis, qui lui reprochent tout à la fois son militantisme pour la vasectomie, son anarchisme et ses origines juives.

Après l'échec de l'insurrection ouvrière de février 34 et l'instauration en réaction d'un gouvernement austrofasciste faisant constitutionnellement de l'Autriche un "Etat chrétien, corporatif, germanique et autoritaire", le nouveau gouvernement annule le verdict d'acquittement général du procès de 1932 et relance le procès. En mai 1934, Ramus et dix-huit de ses compagnons sont condamnés aux travaux forcés.

Un Comité pour la libération de Ramus se met en place autour de Hem Day à Bruxelles. La CGTSR-AIT, la section en France de l'Association Internationale des Travailleurs relaye l'appel à la solidarité, bien que Ramus soit un adversaire acharné de Rudolf Rocker, le Secrétaire de l'AIT. Le journal de la CGTSR-AIT publie le communiqué « Pour la libération de Pierre Ramus » dans son numéro 84 du 1^{er} décembre 1934 :

« En juin 1933, à Graz, en Autriche, l'écrivain Pierre Ramus était traduit devant le tribunal, accusé d'avoir pratiqué des « opérations de stérilisations sur des êtres humains ». Pierre Ramus fut inculpé d'attentat ou dommage causé au corps d'autrui.

Pour la libération de Pierre Ramus

On nous communique :

En juin 1933, à Graz, en Autriche, l'écrivain Pierre Ramus était traduit devant le tribunal, accusé d'avoir pratiqué des « opérations de stérilisation sur des êtres humains ». Pierre Ramus fut inculpé d'attentat ou dommage causé au corps d'autrui.

La Chambre de Justice de Graz, après des débats qui durèrent quatre semaines, fut obligée de rendre un verdict d'acquiescement général, aucun dommage ni attentat n'ayant été constaté par le corps des patients appelés comme témoins.

En mai 1934, le nouveau régime s'opposait au jugement précité et la Haute Chambre de Justice condamnait les accusés (19) et tout particulièrement P. Ramus.

La Chambre de Justice de Graz, après des débats qui durèrent quatre semaines, fut obligée de rendre un *verdict d'acquiescement général*, aucun dommage ni attentat n'ayant été constaté par le corps des patients appelés comme témoins,

En mai 1934, le nouveau régime s'opposait au jugement précité et la Haute Chambre de Justice condamnait les accusés (19) et tout particulièrement P. Ramus.

Pour condamner le directeur de « *Erkenntnis und Befreiung* » (« Connaissance et Libération »), P. Ramus, le tribunal s'appuya spécialement sur un article intitulé : « *Devons-nous, nous hommes, procréer lorsque nous n'avons pas les moyens de nourrir nos enfants ?* ».

Des 19 accusés condamnés; P. Ramus est le seul qui soit en prison et jamais, pendant le procès, il le fut prouvé que P. Ramus avait pris part à la pratique des opérations. C'était donc le propagandiste de l'activité en faveur de la vasectomie qui était visé. Tout ceci doit nous engager à protester contre l'emprisonnement de P. Ramus et à réclamer sa mise en liberté immédiate.

Le Comité en faveur de la libération de P. Ramus lance un appel au monde intellectuel et médical, qui ne peut accepter que l'on condamne des écrivains qui ne font que propager des idées en faveur de la vasectomie, idées reconnues par des hautes autorités scientifiques. Le Comité espère qu'il sera répondu avec l'enthousiasme qui ne doit cesser d'animer les causes justes et nobles, les causes de justice et de liberté.

Le Comité pour la libération de P. Ramus.

Envoyez votre protestation à : Hem Day, boîte postale no 4, Bruxelles 9. »

Plus discrètement, d'autres affaires suivent : en avril 1935, un chirurgien impliqué dans l'affaire de Graz de 1929 est écroué durant neuf mois pour avoir pratiqué des vasectomies dans les régions de Graz et de Leoben. Son complice, un mécanicien, est écroué lui aussi. En 1937, c'est un ancien étudiant en médecine qui est arrêté à son tour, parmi d'autres vasectomistes, pour avoir stérilisé dans plusieurs villes d'Autriche. Combien sont ceux qui ne se sont pas fait prendre ? L'ensemble de

ces procès autrichiens révèle que les stérilisations volontaires ont pu être une pratique significative dans certains milieux politiques et ouvriers de l'entre-deux-guerres. Les conditions de réalisation des opérations – accessibilité, voire gratuité, prise de risque, désintéressement personnel, soutien aux organisations anarchistes – font de cet acte médical un acte militant.

Parmi les praticiens présents dans ces procès figure une fratrie : Johan et Klemens Bartosek, docteurs en chirurgie, et leur jeune frère Norbert, étudiant en médecine. Tous trois sont anarchistes. Le premier, qui est chirurgien, enseigne à ses frères la technique de la vasectomie. Alors que Johan est arrêté et inculpé dans l'affaire des « stérilisations de Graz » de 1932, Norbert et son frère Klemens fuient l'Autriche et voyagent en Europe à partir de 1933 au sein des réseaux libertaires à qui ils offrent leurs talents de chirurgiens.

Norbert Bartosek en Espagne et la diffusion de la vasectomie au sein de la CNT-AIT (1933)



Norbert Bartosek
(1902 - 1959)

Le premier pays où les frères Bartosek trouvent refuge est l'Espagne, et notamment Barcelone⁴ où ils savent qu'ils peuvent bénéficier de la protection d'un mouvement anarchiste puissant et organisé.

On retrouve sa trace à Madrid en décembre 1933, où il est arrêté dans le bureau de l'administrateur du journal anarchosindicaliste « *CNT* »⁵ à la suite d'une série de stérilisations sur des travailleurs anarchistes membres ou proches de la CNT-AIT (Confédération Nationale du Travail, section en Espagne de l'Association Internationale des Travailleurs). C'est d'ailleurs la même année qu'est publié le principal support de propagande en faveur de la vasectomie. Une brochure au titre explicite : « *Vasectomia. Amor sin consecuencias* » (Vasectomie, l'amour sans les conséquences), est publiée par les éditions de la CNT-AIT⁶. L'auteur est un certain Gerardo Liguda, présenté comme un militant de la Ligue internationale pour prévenir le repeuplement et par ailleurs « *membre autrichien de l'AIT* ». On peut sans

⁴ Dépêche Havas, vienne, 2 avril, «Norbert Bartosek a fui l'Autriche en 1932 », *Le Petit Parisien*, 3 avril 1935

⁵ L'anarchiste Tortosa signale un séjour de Norbert Bartosek à Madrid, *El Diaro de Madrid* du 7 avril 1935, cité par *La gazette de Biarritz, Bayonne, Saint jean de Luz*, 8 avril 1935.

⁶ Gerardo LIGUDA, *Vasectomia, Amor sin consecuencias*, Valencia, Solidaridad Obrera, 1933.

trop s'avancer penser qu'il s'agit en fait de Norbert Bartosek ou de son frère Klemens. Norbert sera expulsé d'Espagne en France suite à son arrestation.

Si l'on a pu retrouver quelques traces de stérilisations qui se seraient déroulées dans les milieux anarchosindicalistes espagnols, aucune affaire n'est aussi visible qu'en Autriche. La question est cependant débattue et la force du mouvement anarchiste peut laisser penser que des réseaux efficaces ont existé, et que Bartosek ne fut pas le seul à opérer. La diffusion de textes appelant à la pratique de la vasectomie suppose également la présence des moyens de s'y soumettre. Mais qui sont ces stérilisateurs ? Leur prudente clandestinité nous empêche de le savoir aujourd'hui.

Car comme l'explique dans la revue anarchiste *Estudios* « un médecin rural » anonyme (mais en fait bien connu comme on va le voir) : « *Étant une opération non autorisée par la loi, elle doit être exécutée clandestinement, ou du moins avec une grande discrétion, raison pour laquelle peu de médecins sont disposés à la pratiquer, autrement que sur la base du profit, pour lequel les professionnels de la santé, comme tous les professionnels, sont généralement sans scrupules. Et pour être à la portée du prolétariat, l'opération doit être gratuite, ou du moins très économique*⁷ ».

Selon certains témoignages recueillis auprès de protagonistes dans les années 80, Bartosek semble aussi avoir opéré au pays basque, à Saint Sébastien⁸. Or c'est aussi au Pays Basque que l'on retrouve l'un des défenseurs notoires de la vasectomie, Isaac Puente, figure du mouvement anarchiste espagnol, et qui exerce comme médecin rural. Théoricien du communisme libertaire, il collabore à de nombreuses revues tant médicales qu'anarchistes, et publie dans ces dernières des articles de théorie politique comme des informations et des conseils en sexologie. En 1933, alors que Bartosek séjourne dans cette région, Puente publie anonymement – la propagande anti conceptionnelle étant toujours sévèrement réprimée sous la République Espagnole – son premier texte en faveur de la vasectomie. Son caractère de réversibilité supposée lui confère la qualification de contraceptif temporaire et entièrement efficace. Isaac Puente rapporte dans *Estudios* que cette méthode est la procédure la plus sûre pour éviter une grossesse et celle avec le moins d'effets secondaires. Il présente l'opération comme simple et quasi bénigne : « *elle n'entraîne aucun trouble corporel ni n'altère en rien les autres fonctions organiques (...)* Une simple excision de chaque côté et dans la partie supérieure du scrotum suffit à

⁷ *Estudios*, 1933, n° 118, p. 25

⁸ Interview de J. Angel Aransaez Cacicedo, Manuel Chiapuso Hualde, Emiliano Serna Martinez. « Protagonistas de la historia vasca (1923-1950). Ciclo de mesas abiertas, 21-23 mayo 1984 », Cuadernos de sección Historia-Geografía, vol. 7, Soc. de Estudios Vascos, 1985, p. 156-157.

réaliser l'opération, qui à peine il nécessite un quart d'heure à effectuer, se faisant sous anesthésie locale »⁹.

Puente nous amène à inscrire cette technique dans une théorisation de la conscience de soi propre au mouvement naturiste libertaire qui mêle nudisme, végétarisme, abstinence alcoolique, et proto-écologie¹⁰. Il fait une critique en acte de la médecine institutionnelle et défend une approche holistique de la santé qui rétablit le lien entre l'individu et son corps, entre l'environnement et l'organisme, entre l'émancipation personnelle et l'émancipation sociale.

Dos palabras sobre la vasectomía

Advertimos que, a pesar de la liberalidad del lema inserto en la primera página de nuestra publicación, no deseamos que se entable en las columnas de LA REVISTA BLANCA una discusión sobre las excelencias y los perjuicios de la vasectomía. Publicamos estas cuartillas del camarada Lapeyre, dispuestos a que sean las últimas, y a continuación esta réplica obligada, porque a ello nos han llevado multitud de hechos.

y porque aun nadie nos ha convencido de que por medio de ella ganen nada los individuos ni las ideas. Desde el punto de vista científico, camaradas médicos como Serrano y como Puente tienen la palabra para demostrar si, después de la operación que priva al hombre de la facultad creadora, puede recuperarse la virilidad auténtica. El compañero Gallego Crespo, cirujano, y que conoce bien estos problemas, debería decir también cuáles son sus expe-

À ce titre, si la pratique de la vasectomie à visée anticonceptionnelle fait concorder les aspirations individuelles (famille restreinte) et l'amélioration de la qualité de vie

humaine, elle n'est qu'un pis-aller : « *Le perfectionnement des moyens anticonceptionnels physiologiques balaiera la vasectomie.*¹¹ » Il n'en demeure pas moins que son intégration dans le champ social, avec l'ensemble des questions relatives au corps et à la santé, lui confère un sens politique certain.

La vasectomie ne fait pas pour autant l'unanimité chez les anarchistes. Dans un article de la revue de référence anarchiste *La Revista blanca*, Federica Montseny s'y oppose et dénonce « *cette ultime extravagance* » parfois présentée comme « *la panacée universelle*¹² ». Si elle reconnaît le droit à chacun de disposer de son corps comme il l'entend, elle met en garde contre les présentations trop passionnées de la vasectomie, où les arguments perdent le chemin de la raison en passant sous silence le fait que l'opération n'est pas systématiquement réversible. Elle rappelle aussi que la vasectomie n'entraîne pas systématiquement un remise en cause du mode patriarcal, au contraire : « *C'est avoir une mentalité primitive, avec une conception dépassée de l'amour et qui accepte l'institution familiale comme permanente, que de supposer que l'homme et la femme sont forcément obligés de vivre ensemble,*

⁹ Un médico rural, « La Vasectomía », *Estudios*, n 118, 1933, p. 24-25.

¹⁰ MASJUAN BRACONS Eduard, *La Ecología humana en el anarquismo ibérico: urbanismo "orgánico" o ecológico, neomalthusianismo y naturismo social*, Barcelone, Icaria, 2000.

¹¹ Puente Isaac, « Sobre la vasectomía », *La Revista blanca*, 27 décembre 1935, p. 7-8.

¹² MONTSENY Federica, « Dos palabras sobre la vasectomía », *La Revista blanca*, 29 novembre 1935, p. 9-10.

satisfaisant sans plaisir et sans volonté le désir d'autrui. Si la femme ne s'approchait de l'homme que lorsqu'elle le voulait, sans avoir besoin de préservatifs ou de vasectomies, elle pourrait être sûre qu'elle ne serait mère que lorsque sa nature ou son cœur l'exigerait. Et non en se soumettant à aucune abstinence, mais en connaissant un peu sa constitution physiologique. Les médecins sont fatigués de répéter que, pendant tout le mois menstruel, la femme n'a que cinq ou six jours propices à la fécondation. Ceci est prouvé et rend absurde toute opération irréparable faite sur l'intégrité masculine. Apparemment, les partisans de la vasectomie sont liés à des femmes dépourvues de toute culture sexuelle et totalement dociles aux caprices de ces partisans, elles sont sans personnalité propre et sans indépendance de caractère. » Elle pointe d'ailleurs qu'un des arguments majeur utilisé par les défenseurs masculins de la vasectomie est qu'elle leur donne une vigueur sexuelle décuplée dont leurs compagnes ne se plaignent pas. Et Montseny de décocher le coup de pied de l'âne « Si les compagnes de Lapeyre sont contentes de l'excellent instrument de plaisir qui a résulté [de l'opération] pour le compagnon en question, nous ne pouvons que nous en féliciter.... Mais nous ne sommes pas intéressées de savoir si [les vasectomisés] ont gagné ou si ils ont perdu dans leurs amours. »

Un débat s'ouvre également dans le mouvement anarchosindicaliste pour bien distinguer la vasectomie, pratique volontaire et présentée comme réversible, de la castration forcée, notamment utilisée par les régimes autoritaires. Puente explique que cette confusion est maintenue par « (...) les journalistes, la police et la justice [qui] démontrent qu'ils ne savent pas en quoi consiste la vasectomie, la confondant malheureusement, comme le fait le grand public avec la castration (...) »¹³. En 1935, un article de l'anarchiste belge Hem Day publié par *Estudios* dénonce les objectifs politiques de la stérilisation forcée en Allemagne et présente les cas dans lesquels la stérilisation doit être rejetée¹⁴. Pour la même raison, l'anarchiste français Sébastien Faure écrit que la vasectomie n'est pas la castration qui est pratiquée à des fins racistes et politiques par certains gouvernements, alors que « la vasectomie: (...) est une opération bénigne et classique. Elle a pour effet de suspendre, d'interrompre pour un temps et non d'enlever irrémédiablement la capacité de se reproduire »¹⁵.

Dans sa réponse à Federica Montseny en défense de la vasectomie, Isaac Puente tient à marquer une distinction nette avec la méthode « utilisée par Hitler pour sa campagne antisémite » et qui consiste à détruire de manière irréversible les canaux spermatiques, alors que la méthode qu'il préconise consiste en une simple ligature.

¹³ “El “affaire” de la esterilización de Burdeos”. *Estudios*, 1935, n° 141, p. 17

¹⁴ *Estudios*, 1935, n° 139

¹⁵ *Estudios*, 1935, n° 142, p. 5

◆ SOBRE LA VASECTOMÍA

Requerido por Federica Montseny, en su contestación a Ariadides Lapeyre, para dar mi opinión acerca del aspecto médico de la vasectomía, aprovecho gustoso la ocasión que se me brinda para exponer a los lectores de LA REVISTA BLANCA el concepto profesional que tengo de esa intervención de complacencia.

Pero antes quiero hacer constar mi sentimiento por el agrio tono de polémica personal en que se está debatiendo esta cuestión, y el respeto que me merece Lapeyre por su actividad en otros órdenes de la propaganda, especialmente por la persecución de que es víctima por parte de la justicia francesa, que,

en el cual el conducto deferente es sólo uno de sus elementos, siendo los otros las arterias, venas y nervios que dan vida al testículo. La supresión de la función interna, reforzada en el caso de la vasectomía, es lo que favorece el engorde.

La vasectomía, así practicada, es irreparable, por lo menos prácticamente. Pero la operación que se practica con fines anticoncepcionales, y voluntariamente, no es la vasectomía propiamente dicha, sino la vasotomía. Lo que diferencia estos dos términos es la partícula *ec*, que significa extirpación total o parcial, y la partícula *o*, que indica sólo incisión o corte (*tomía*).

Il propose d'ailleurs de différencier la vasectomie à proprement parler (du suffixe grec *ec*, qui signifie extirpation totale ou partielle) de « *l'opération qui se pratique à des fins anticonceptionnelles, et volontaire, [et qui devrait être appelée plus proprement] vasotomie, de la particule grecque o indiquant seulement une incision* ». ¹⁶

Un autre docteur anarchiste, le Dr J. Martinez dénoncera à son tour l'eugénisme nazi, qui n'a rien à avoir avec l'eugénisme (ou eugénisme positif) défendu par les anarchistes : « *Eugéniquement, la castration est un échec et une menace pour l'humanité. Essayer de purifier le genre humain*¹⁷ *en castrant des individus est une stupidité intellectuelle et une ignominie politique, qui peut servir à se débarrasser de ses ennemis. Il existe d'autres moyens d'améliorer la race [humaine]. Le naturisme nous enseigne le vrai chemin de cette amélioration* »¹⁸.

Cette conception de l'eugénisme positif (ou eugénisme) est invariablement commune à tous les anarchistes ibériques, pour qui l'idéal eugénique consiste pour l'espèce humaine à vivre en équilibre avec la nature comme source de santé et d'amélioration humaine, harmonie impossible à réaliser sous le régime capitaliste.

Toutefois, avec le temps et les premières expériences de vasectomies, on observe une diminution de l'enthousiasme vis-à-vis de cette méthode, qui ne s'avère pas toujours réversible. Puente lui-même écrit en juin 36 : « *il faut avoir des raisons sérieuses et permanentes de renoncer définitivement à la reproduction car, bien qu'en théorie, il soit possible de la réparer, l'opération de restauration nécessite une plus grande compétence chez le chirurgien et la coïncidence de circonstances postopératoires favorables*¹⁹ ».

Cette référence de Puente à la vasectomie en juin 1936 est la dernière connue dans les publications anarchistes en Espagne. Deux mois plus tard, ce médecin est abattu par les fascistes à Vitoria.

¹⁶ Puente Isaac, « Sobre la vasectomía », *La Revista blanca*, 27 décembre 1935, p. 7-8.

¹⁷ Note du Traducteur : dans le texte espagnol original, le terme employé est « raza », la race. Dans le contexte anarchiste des années 1930, ce terme signifiait « la race humaine », identifiant la race à toute l'espèce humaine. Mais vu l'évolution que ce terme a connue depuis, et pour éviter toute erreur d'interprétation je l'ai traduit par « genre humain » qui m'a semblé mieux rendre compte de l'idée exprimée par l'auteur.

¹⁸ La esterilización como medio de mejorar la raza, *Estudios*, mars 1937, n° 162, p. 23

¹⁹ La esterilidad y la fecundidad fisiológicas, *Estudios*, juin 1936, n° 154, p. 14

L’Affaire des stérilisés de Bordeaux (1935)

Bartosek et le réseau anarchosyndicaliste en France

Bartosek continua son périple de réfugié et passa ensuite en France, où il continua de pratiquer clandestinement des vasectomies, avec l’appui des militants de la section en France de l’AIT, la CGTSR-AIT²⁰.

Muni de la recommandation de compagnons de *Solidaridad Obrera*, le journal de la CNT-AIT de Barcelone, il trouva refuge à Lyon chez des militants anarchistes. C’est dans ce milieu libertaire et néo-malthusien qu’il poursuivit ses opérations et sa promotion de la vasectomie. Il opéra alors en toute discrétion un certain nombre de compagnons (espagnols et italiens pour la plupart), dans l’arrière-salle d’un débit de boissons appartenant à Antoine Lagrange, alors secrétaire de l’Union lyonnaise de la CGTSR-AIT.

Bartosek fut ensuite invité par les anarchistes de Bordeaux, où il poursuivit son activité médicale clandestine assisté de Louis Harel, et d’un ouvrier anarchiste espagnol du nom de Jean Baeza. Mais après avoir opéré une quinzaine de volontaires anarchistes et libres-penseurs tels qu’Aristide Lapeyre (l’un des fondateurs de la CGTSR), André Prévotel, Caballero, Pauly, Larrère, Hernandez et Bielle, une dénonciation (par la femme d’un ami d’enfance de Prévotel) révéla l’affaire aux autorités qui arrêtèrent les protagonistes :



Juan (Jean)
BAEZA

André et Andrée Prévotel (chez qui les opérations avaient lieu) ainsi qu’Aristide Lapeyre furent arrêtés à Bordeaux les 30 et 31 mars 1935, et immédiatement incarcérés à la prison du Fort du Hâ, sous escorte policière et menottés. Le journal *la France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, précise le 5 avril 1935 que « Mme Prévotel est la mère d’un enfant de 18 mois, et que les renseignements de police représentent comme une bonne mère et une bonne épouse »



Louis-Emile Harel

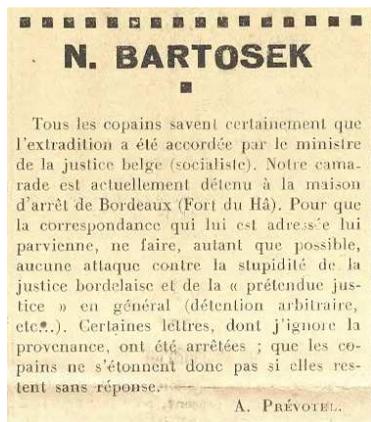
Harel « homme toujours élégant et affable, jouissant de l’estime générale » fut arrêté le 4 avril dans sa « teinturerie, qu’il venait d’ouvrir avec sa femme en septembre 1934 et sur la devanture de laquelle s’étale une vignette du timbre du Comité national antituberculeux avec le portrait de Calmette « sauveur des tout-petits »²¹. Il fut aussi transféré à la prison du fort du Hâ dans une certaine confusion car l’administration de la prison n’avait pas

²⁰ Dictionnaire des anarchistes Maitron, notice BARTOSEK Norbert

²¹ *Le Radical de Vaucluse*, 5 avril 1935

été informée de son arrivée ! Quant à Jean Baeza, il parvint à prendre la fuite et disparu en Espagne.²²

Enfin un mandat d'arrêt international fut lancé contre Bartosek, qui était alors passé en Belgique. Il y était notamment caché par trois insoumis français clandestins en Belgique : Ferdinand Pera, français de 46 ans (né à Francescas en 1888), René Bergé (né en 1888 à Ecosmenai) et Henri Ferjasse, jeune libertaire (né en 1911 à St Ouen) et condamné en 1933 à un an de prison par le Conseil de Guerre pour objection de conscience²³. La demande d'extradition de Bartosek mis les autorités Belges dans l'embarras, car il n'existait aucun motif légal d'infraction pour la jus-



tifier ! « *Le gouvernement français d'alors, se sentant touché dans ses intérêts les plus immédiats, réclama son extradition, mais ne l'obtint pas sans peine, car la loi belge ne prévoit pas le crime de « castration* ²⁴ ». Finalement, pour garder de bonnes relations et éviter l'incident diplomatique, les autorités Belges arrêterent Bartosek le 1^{er} avril puis l'extradèrent le 3 décembre, au mépris de tout cadre légal. Emprisonné au fort du Hâ, sa correspondance était particulièrement surveillée comme en témoigne une note de Prévotel parue dans le Combat Syndicaliste CGTSR-AIT du 17 janvier 1936.

Entre temps, Andrée Prévotel fut mise en liberté provisoire le 11 avril. Toutefois elle et son mari furent immédiatement révoqués des PTT, perdant ainsi leur emploi. Aristide Lapeyre et André Prévotel furent remis en liberté seulement le 6 juillet.

²² *Le Petit Journal* du 7 avril 1935 nous indique que « *Jean Baeza, né le 2 mars 1902, à Aiméras (Espagne), est un libertaire de longue date. Il habite avec sa femme et ses deux enfants de 8 et 10 ans dans un quartier de Blanc-Mesnil, où se sont groupés un certain nombre d'anarchistes espagnols et portugais. Ouvrier plombier, il est sans travail depuis six mois et vivait jusqu'à maintenant, ainsi que sa famille, de ses indemnités de chômage. Le petit pavillon qu'il occupe 58, avenue Jean-Bart, depuis 1929, respire d'ailleurs une grande pauvreté* ». Il rejoindra la Révolution espagnole en 36 et prendra part aux Groupes d'action et de résistance antifranquiste après la fin de la guerre civile. Arrêté en septembre 1939, il sera condamné à mort le 11 septembre et exécuté le lendemain au Camp de la Bota à Barcelone.

²³ *Paris-soir*, 4 avril 1935

²⁴ *L'Œuvre*, 3 avril 1935



L'Echo d'Alger, 11 avril 1935

espagnol Caballeiro ou encore celle de l'instituteur landais Larrère dont les journaux de droite réclamaient la révocation de l'éducation nationale, elle ne put rien trouver pour inculper les compagnons. Aussi, faute de preuve, les investigations policières s'arrêtèrent-elles là.

L'affaire des « stérilisés de Bordeaux » vue par la presse

L'affaire fit grand bruit dans la presse populaire, qui la popularisa sous le nom « des stérilisés de Bordeaux »²⁷.

Toute la presse s'acharna sur Bartosek qui parce qu'autrichien ne pouvait être qu'un agent d'Hitler. La presse populiste utilisa tous les ressorts de la diffamation, faisant passer les libertaires de Bordeaux pour des semi-débiles, demi-fous, des illuminés membres d'une secte, des propagandistes d'idées mauvaises, des agents étrangers. La palme revient au *Journal*²⁸ qui fit le 3 avril une description du salon de coiffure de Lapeyre qui tenait plus de l'ancre d'un ogre, gardé par un « nègre » - dont on devine qu'il ne pouvait être que cannibale ... il s'agissait d'Armand Maurasse, anarchiste d'origine sénégalaise qui travaillait avec Aristide Lapeyre dans le salon de coiffure.

²⁵ *La Dépêche du Berry*, 3 avril 1935

²⁶ CAC Fontainebleau 200 10216/170//

²⁷ Élodie Serna, *L'Affaire des stérilisations de Bordeaux (1935-1936)*

²⁸ *Le Journal*, quotidien national ” qui tirait, dans ses meilleures livraisons, à un million d'exemplaire www.ledauphine.com/drome/2017/08/02/1-affaire-de-la-malle-sanglante

« je me suis rendu en flânant rue de la Fusterie, où se trouvait le salon de coiffure de Lapeyre. La boutique, avec sa devanture peinte au minium et ornée de filets rouge sang, ressemble plus à une boucherie hippophagique [chevaline] qu'à un institut de beauté. La peinture couvre mal un bois rongé par l'humidité.

Le premier commis de Lapeyre, qui semble avoir été aussi son homme de confiance en ce qui concerne l'exploitation du « salon », est un nègre gigantesque. Souvent il tenait le magasin en l'absence de Lapeyre, appelé pour quelque conférence dans les environs ou pour un lointain voyage. C'est un homme qui ne plaisante pas avec le délicat sujet de la stérilisation.

Je vis dès l'abord qu'il me serait difficile d'en tirer quelque chose. Mais l'affaire faillit tourner mal lorsque j'eus l'imprudance de lui demander, en termes cependant enveloppés, si son maître l'avait converti à la « cause », si enfin il s'était fait stériliser. Je dus prendre la fuite et laisser là le très fidèle gérant du beau salon vermillon. »²⁹

Le Petit marseillais de son côté insista le sur le côté inquiétant du réseau international autour de Lapeyre, chez qui la police découvrit des « documents compromettants » et des revues libertaires telles que Solidaridad Obrera ou « Terre Libre, journal nord-africain édité à Aulnay par M. Saïd (sic) Mohammed et une lettre datée de Cardiff expédiée par un M. Berlot de Saint Nazaire »³⁰



Andrée Prévotel, Aristide Lapeyre et André Prévotel, Voilà, 6 avril 1935

²⁹ *Le Journal*, 3 avril 1935

³⁰ Saïl Mohammed, pionnier anarchiste algérien <http://cnt-ait.info/category/inter/algerie/msail/>

La presse populiste, avide de sang, essaya d'élargir la culpabilité de Lapeyre à la pratique d'avortements clandestins (ce qui était puni de peine de mort à l'époque ...) Mais faute de preuves, elle dû abandonner sa campagne.

Un assistant de Bartoseck est arrêté à Paris

Les trois détenus du fort du Há
ont été entendus pour la première fois
par le juge d'instruction de Bordeaux

Il n'a pas été question de l'affaire d'avortement



(Photo FRANCE).
LAPEYRE, SORTANT DU CABINET DU JUGE D'INSTRUCTION



(Photo FRANCE).
La femme de Prétotel se rend
à l'interrogatoire.

L'affaire de stérilisation de Bordeaux se complique

Des femmes ont été l'objet de manœuvres
abortives

Trois nouvelles arrestations à Bruxelles

Bruxelles, 3. — La Sûreté française
avait signalé au parquet de Bruxelles
l'adresse d'une maison située dans les

L'ATTITUDE CALME DES INCULPES
D'autre part M^e Robert Prieur a fait
les déclarations suivantes :

Le Petit Courrier, 4 avril 1935

De son côté *L'Humanité*, le journal du Parti Communiste qui ne brilla jamais pour son appui au contrôle des naissances, ne fut pas en reste déplorant que « *les travailleurs anarchistes soient détournés par leurs dirigeants, au profit de pareilles billevesées, de la lutte contre leurs exploiters.* »

Cette mise en garde du Parti Communiste contre les anarchistes qui détournent les honnêtes travailleurs du droit chemin s'explique aussi parce que certains communistes avaient bénéficié des services de l'équipe de Bordeaux, comme en témoigne le déplacement de l'inspecteur Dejean à Bayonne pour y interroger 5 membres du Parti Communistes qui reconnurent être allés à Bordeaux pour se faire opérer. Par son message de mise en garde, le Parti adressait un message clair à ses ouailles ...

Une affaire de « stérilisation humaine » découverte à Bordeaux : Trois personnes appartenant aux milieux anarchistes sont arrêtées. Une quinzaine d'hommes auraient été « opérés ».

(L'Humanité, 2 avril 1935)

Une étrange affaire de « stérilisation humaine » vient d'être découverte à Bordeaux. Le 20 mars, le chef de la Sureté bordelaise était informé que trois hommes, arrivés à Bordeaux dans la nuit du 20 mars, avaient procédé à des opérations de stérilisation sur des personnes appartenant aux milieux anarchistes de la ville. Ces opérations avaient été effectuées (...) au domicile des époux Prévotel, 6 rue Millière³¹. Une perquisition fut faite chez ces derniers, et l'on découvrit dans une cave le matériel chirurgical qui avait servi aux opérations.

L'opération pratiquée sur eux, qu'on nomme en médecine « vasectomie », consiste à pratiquer une incision qui rend l'opéré immédiatement stérile. Au point de vue juridique, l'auteur de semblables pratiques tombe sous le coup de l'article 316 du Code pénal et est passible des travaux forcés à perpétuité. Lapeyre et les époux Prévotel sont inculpés de complicités de « crimes » visés à l'article 316. Une perquisition a eu lieu hier au domicile de Lapeyre, qui a refusé de révéler l'identité du médecin qui procéda à la stérilisation.

L'on ne peut que regretter que des travailleurs anarchistes soient détournés par leurs dirigeants, au profit pareilles billevesées, de la lutte contre leurs exploiters.

La question de la natalité n'est qu'une partie de la question sociale et sera résolue avec elle. Alors que toutes les forces des travailleurs doivent être tendues vers la

³¹ On remarquera au passage que *L'Humanité* étalait avec complaisance les noms et adresses des personnes pourtant bénéficiant encore de la présomption d'innocence. Mais c'est vrai que ce n'étaient que des anarchistes ...

lutte pour le pain, contre le fascisme, pour la révolution prolétarienne, la bourgeoisie ne demande pas mieux que de voir des exploités s'égarer dans de pareilles histoires. Soulignons que certains de ces chefs anarchistes, qui oublient la lutte contre la bourgeoisie, assommaient récemment des travailleurs communistes.

Une partie de la presse bourgeoise s'est immédiatement emparée de l'affaire pour faire de la propagande chauvine et xénophobe, en racontant une rocambolesque histoire « d'agents de l'étranger désireux d'atteindre la race française dans ses œuvres vives, etc. etc. »



El practicante puertorriqueño Bartosek, detenido en Bruselas. La clínica de Bartosek en Burdeos

L'affaire de Bordeaux fut également abondamment commentée dans la presse espagnole, du fait des liens de Bartosek avec les anarchosindicalistes de la CNT-AIT espagnole. Le journal « *El Heraldo de Madrid* » du 6 avril publia la photo de la maison des époux Prévotel présenté comme « *la casa de l'amor libre* », la maison de l'amour libre, avec des sous-entendus salaces.

Du côté des anarchistes, le Docteur Isaac Puente réaffirma son engagement pour la vasectomie et sa solidarité avec les inculpés de Bordeaux avec un article dans *Estudios* numéro 141 qui rappelle les faits et un article plus détaillé dans la *Revista Blanca* de Barcelone : après avoir exposé ce qu'était la vasectomie (ou plutôt vasotomie) d'un point de vue médical, il déclare « *Et maintenant non pas en tant que médecin, mais en tant que partisan de la limitation de la reproduction, je considère légitime le droit de chacun à disposer de son propre corps. La stérilisation volontaire entièrement individuelle est une question de choix. Dans le procès de Bordeaux, je suis avec les stérilisés volontaires, et contre*

El "affaire" de esterilización de Burdeos

Isaac Puente



La Prensa francesa, y especialmente la de Burdeos, ha hecho bastante ruido alrededor de este asunto, tratando de asustar a los pacíficos burgueses, repobladores cien por cien, presentándoles adornado con detalles de folletín y minuciosidades de comadre, la «aberración» de estos modernos «flageladores», «trastornados» por el anarquismo.

operación tan sencilla y poco mutiladora es posible devolver el poder reproductor al esterilizado.

Los operados son acusados de propagandistas del neomaltusismo, pues en realidad no se les puede perseguir por otra cosa. Se trata en su mayor parte de gentes bien consideradas, trabajadores sin tacha, con un hogar formado y casi todos con un número suficiente de hijos, hasta excesivo para lo que

l'Etat, qui au nom du repeuplement piétine le droit individuel à l'abstention reproductive. ³²».

³² Puente Isaac, « Sobre la vasectomía », *La Revista blanca*, 27 décembre 1935, p. 7-8.

Organisation de la défense des anarchistes inculpés

Alors que pendant l'interrogatoire les 3 anarchistes se montrèrent particulièrement calme et tranquilles, ce que souligne même le titres de presse les plus hostiles, l'avocat de Lapeyre fit des déclarations maladroites, cherchant à disculper son client en le faisant passer pour un être faible manipulé par une organisation mystérieuse située en Espagne œuvrant « à l'anéantissement de l'humanité par extinction de la race » :



« J'ai rendu visite ce matin aux trois inculpés ils ne sont pas le moins du monde abattus et prennent la responsabilité de leurs acte »³³

« Nous avons ici, à Bordeaux, une centaine d'anarchistes

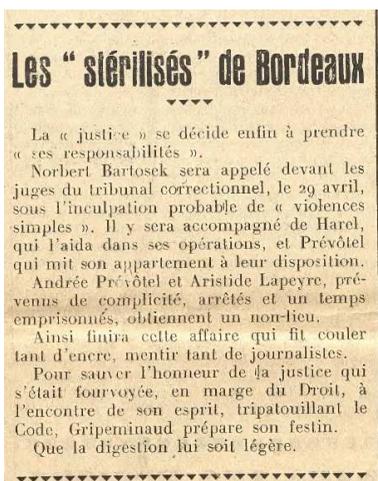
plus ou moins connus, groupés en diverses sociétés, assez fermées d'ailleurs, dont les principales sont « Culture et Action » et « Révolution et Patrie humaine ». Presque tous les membres de ces associations sont d'anciens communistes découragés ou exaltés. Ils sont en liaison avec leurs « frères » des villes voisines, notamment ceux de Saint-Nazaire, de Nantes, de Toulouse, etc., enfin avec les groupements étrangers, principalement avec ceux d'Espagne. Il semble bien que ce soient ces derniers qui ont poussé Laperre (sic) à propager les théories anticonceptionnelles et à appliquer finalement ces mêmes théories. Il y a peu de temps encore, mon client, de son aveu même, n'était que libertaire syndicaliste, libre-penseur et pacifiste. Aucune propagande n'était faite dans les sociétés qu'il fréquentait contre la procréation. Mais, par contre, les groupements espagnols, où les théories de l'anéantissement de l'humanité par extinction de la race sont l'objet d'études poussées, conseillent vivement à leurs membres de lutter pour la stérilisation. De là à Imaginer que Lapeyre fut séduit par cette nouvelle ferme de prosélytisme, il n'y a qu'un pas. Notez bien qu'il ne connaissait pas le docteur Norbert et que celui-ci lui fut envoyé par une autorité supérieure du mouvement anarchiste. »³⁴ Au procès, Lapeyre assumera totalement ses idées et ses actes, en pleine conscience...

³³ *Le Petit Courrier*, 4 avril 1935

³⁴ *Le Journal*, 3 avril 1935

Si dans un premier temps Bartosek essaya de se présenter uniquement comme un propagandiste et non comme un opérateur, arguant que les opérations avaient été pratiquées par un « *docteur anarchiste de Paris* »³⁵ mais dont il refusait de dire le nom, il endossa rapidement l'entière responsabilité en arguant d'une part qu'il ne s'agissait pas de stérilisation et d'autre part que ces motifs étaient purement humanistes.

Le Comité de Défense Sociale, lié aux anarchistes, organisa des meetings de protestation dans différentes localités (Bordeaux, Lyon, Marseille, ...) auxquels participèrent aussi des représentants des associations des droits de l'homme (LDH) voire de la gauche humaniste. Le PC lui ne s'associa à aucune des protestations.



Lapeyre et Andrée Prévotel bénéficièrent d'un non-lieu le 4 avril 1936. Le procès des 4 autres inculpés se déroula le 29 avril 1936, comme indiqué dans un entrefilet du Combat Syndicaliste de la CGTSR-AIT du 10 avril 1936. Le procès fit la une d'un certain nombre de journaux populaires, oscillant entre le côté vaudevillesque de l'affaire et la dénonciation des agents de l'étranger voulant affaiblir la « race » française.

Si les journaux populistes mirent en avant que le procès avait attiré un foule nombreuse, notamment « *de jeunes femmes élégantes* » attirées par le côté scandaleux de l'affaire, *le Petit journal* donne une présentation factuelle du déroulement du procès : dans « *le public, guère plus nombreux que pour un procès banal, on reconnaissait quelques militants anarchistes mêlés aux auditeurs ... et à un*



Excelsior, 1^{er} Mai 1936

³⁵ *Le Petit Parisien*, 3 avril 1935

*certain nombre d'agents en civils venus renforcer discrètement le service d'ordre*³⁶». La police était omniprésente, entourant les accusés et mêmes les témoins.

Au procès, Bartosek fit une certaine impression sur le public : « *C'est un homme d'une quarantaine d'années, grand, élancé le visage salubre et les cheveux blonds, le regard vif, ayant dans son attitude un air d'aisance naturelle et d'autorité. Il parle notre langue, non seulement très correctement, mais même avec une certaine élégance que rend plus sensible son accent étranger. Il est, d'ailleurs, l'auteur d'un ouvrage sur la stérilisation, écrit directement en français.*³⁷ ». Les journaux populaires dépeignent Bartosek sous un côté « charmeur », « *assez joli garçon qui évoque plutôt l'image d'un danseur*³⁸», pour insinuer qu'il aurait pu embobiner ses « victimes ». Pour la « bonne presse » il est impensable que des « vrais hommes » aient pu se prêter volontairement à cette opération, ils ne peuvent être que des naïfs qui se sont laissés abusés par un esprit pervers ...

Lors du procès, les accusés ne se montrèrent pas intimidés, au contraire ! « *Les inculpés avouent sans aucune réserve, en affirmant qu'ils avaient agi par humanité conformément à leur idéal philosophique.*³⁹ ».

Bartosek « *très maître de lui, franchi l'espace qui le sépare du tribunal. Le voilà penché ses notes à la main, discutant à voix basse, puis expliquant l'opération* » « *d'une voix douce* ». « *Il étale un grand dessin au lavis : c'est le schéma de l'opération. Il tient à le montrer au tribunal.*

Le président Chabrol. — *Ça n'intéresse pas le tribunal. Aucun de ses membres n'a l'intention de se faire opérer. (Sic.)*

Mais Bartosek insiste si gentiment, qu'il décide le tribunal à contempler longuement son schéma. ». Il fait l'apologie du « malthusianisme intégral »⁴⁰. Il assume son geste pour des raisons économique et sociale (« *Bartosek déclare que ses opérations ont rendu de grands services à de pauvres gens qui en temps de crise et de paupérisme eussent été bien gênés si leur famille se fût accrue* »), mais aussi au nom de la liberté individuelle, et du droit de disposer de son corps.

³⁶ *Le Petit Journal*, 1^{er} Mai 1936

³⁷ L'affaire de stérilisation de Bordeaux, interrogatoire de « l'opérateur » Bartosek, *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 24 décembre 1935

³⁸ « La « mutilation » pratiquée sur un tiers qui y consent est-elle un crime ? », *Le Journal*, 1^{er} mai 1936

³⁹ *Le Petit Journal*, 1^{er} Mai 1936

⁴⁰ *Le Journal*, 1^{er} Mai 1936

Prévotel, « *garçon de 28 ans, est grassouillet et souriant* » quant à lui, est plutôt amusé de la situation. « *il s'exprime avec allégresse en même temps qu'avec un savoureux accent girondin. Il déclare que s'il s'est fait stériliser, c'est parce que sa femme a failli mourir en lui donnant un enfant.* ». Il fait rire le tribunal : « *Et maintenant, je suis très content, très charmé. Oui, messieurs* » Ce à quoi le président Chabrol réplique « *Je dois dire que Prévotel, que je vois ici, n'a pas l'air de se mal porter. Il a fort bonne mine* ». Prévotel : « *Tout va très bien, monsieur le Président, je vous remercie.* »

Sur le plan médical, « *Les professeurs Channavaz, Lande et Duvergey furent invités à se prononcer ils déclarèrent que les « accidentés » pouvaient fort bien être remis sur pied* »⁴¹, ruinant par-là l'accusation de « castration ».

Faute d'assise légale, la vasectomie volontaire n'étant pas une infraction reconnue par la loi, l'accusation porte essentiellement sur les activités politiques de Bartosek, et son statut de réfugié :

« *Bartosek, d'une voix douce déclare qu'il a quitté volontairement l'Autriche parce que le régime actuel, qu'il considère comme fasciste, ne lui plaisait pas. Il alla vivre en Espagne, mais les Espagnols, qui n'étaient pas encore sous le régime du Front populaire, l'expulsèrent*

Le président Chabrol. — *Là-dessus, vous vous êtes réfugié en France, terre hospitalière s'il en fut.*

Résidant à Paris, Bartosek fut appelé à venir à Bordeaux par un comité franco-espagnol libertaire, partisan de la stérilisation par le procédé de vasectomie. »

« **Le président Chabrol.** — *Vous ne vous êtes pas dit que vous faisiez, vous, étranger, quelque chose de contraire à notre système social et à nos lois.*

Bartosek. — *Je suis libertaire. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter les théories libertaires. »*

M. Steck, substitut du procureur de la République, stigmatise dans son réquisitoire l'attitude de Bartosek.

« **Le substitut Steck.** — *Réfugié en Espagne quand l'ordre régnait encore dans ce pays, il en a été chassé et il est venu en France, cette France qui, malgré quelques nettoyeurs, trop peu nombreux, hélas ! reste la terre d'élection de tous les Bartosek du vieux continent.* »

On voit que la magistrature n'avait pas attendu les lois de Daladier de 1938 sur les « étrangers indésirables » pour réclamer le « nettoyage » de la France. Dès lors on

⁴¹ *L'Œuvre*, 30 avril 1936

ne s'étonne pas que tous les magistrats, sauf un, prêterent serment d'allégeance et fidélité au Maréchal Pétain en 1941 ...

Protestation

■ ■

Le Bureau Confédéral de la C. G. T. S. R. tient à protester énergiquement contre les condamnations dont viennent d'être frappés nos camarades bordelais dans l'affaire des stérilisations.

Nous disons que chacun a le droit de disposer de sa personne comme il l'entend et que ce verdict ne fut prononcé que dans l'espoir de décapiter nos organisations.

Nous ajoutons à cette protestation la question suivante, au sujet des emprisonnements d'Oran :

Comment se fait-il qu'à Oran, ville où s'exerce la juridiction de la Constitution qui s'intitule Républicaine, des hommes peuvent être emprisonnés depuis octobre dernier, sans connaître encore le motif pour lequel leur liberté leur a été retirée ?

LE BUREAU CONFÉDÉRAL.

Bien que la loi de 1920 qui réprime la contraception et sa promotion ne mentionne pas la vasectomie, les inculpés furent tout de même condamnés, le 2 mai 1936, pour "*castrations et violences*" (procédure inappropriée pour une stérilisation librement consentie). Bartosek écopa de trois ans de prison, Baeza de deux ans (par contumace) et deux de ses co-inceulpés, Harel et André Prévotel, de six mois ; peines qui furent réduites en appel. La CGTSR-AIT protesta contre ces lourdes condamnations, dans l'édition du 8 mai 1936 de son journal.

Les condamnés firent immédiatement appel. L'audience de la cour d'appel eut lieu le 1er juillet. Dans son arrêt du 8 juillet, elle confirma les motifs de la condamnation, mais diminua les peines, ramenant notamment celle de Bartosek à un an ferme, ce qui le fit libérer immédiatement.

Le 1er juillet 1937, la chambre criminelle de la cour de cassation rendit un arrêt confirmant celui de la cour d'appel. La vasectomie était assimilée à des coups et blessures faits volontairement, avec préméditation, et « *le fait que les victimes auraient consenti aux violences n'est pas exclusif de la préméditation* ».

Sévère condamnation des stérilisateurs de Bordeaux

**3 ans de prison à Bartozek
6 mois à Prévotel et Harel
2 ans par défaut à Baeza**

Bordeaux, 2 Mai (Dep. P. J.). — Le tribunal a rendu son jugement cet après-midi dans l'affaire des stérilisateurs.

Le principal inculpé, **Norbert Bartosek**, accusé d'avoir pratiqué la « vasectomie » sur une dizaine de personnes a été condamné à trois ans de prison, dix ans d'interdiction de séjour et cent francs d'amende.

Ses deux aides, Prévotel et Harel, ont été condamnés chacun à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Par défaut, leur complice Baeza a été condamné à deux ans de prison, dix ans d'interdiction de séjour et cent francs d'amende.



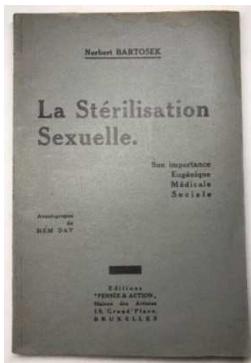
Bartosek est debout et, au premier plan, assis, Prévotel

Bartosek, libéré après 15 mois de prison, retourna à Lyon. Lorsqu'éclata la Révolution espagnole, le 19 juillet 1936, à peine sorti de prison, il mit ses talents de polyglotte au service de la solidarité envers les compagnons espagnols. Le 8 août, de Paris, il écrit à ses amis Prévotel : « *Je me trouve chaque jour au Libertaire pour faire les traductions nécessaires. Solidarité pour l'Espagne ! Il faut le crier partout, l'organiser partout, la pratiquer chaque jour, [...]. Harel va partir ce soir pour Barcelone comme conduc-*

teur d'une camionnette chargée de médicaments pour la CNT et la FAI [...]. Excusez-moi, je n'ai plus le temps de philosopher et je néglige même l'amour. »⁴²

Avec la fin de l'expérience révolutionnaire espagnole, il chercha un nouveau refuge, notamment en Suisse (il passa quelque temps à Genève à partir de mai 1938).

En 1937, il publia une brochure « *La Stérilisation sexuelle : son importance eugénique, médicale, sociale* », préfacée par l'anarchiste individualiste belge Hem Day, qui la publia dans sa collection « Pensée et action » à Bruxelles.



*La Stérilisation sexuelle :
son importance eugénique, médicale, sociale*

Brochure de Norbert
BARTOSEK paru en 1937 à Bruxelles,
publiée et préfacée par l'anarchiste individua-
liste belge Hem DAY

Pendant la guerre il s'installa en Vendée, à La Faute-sur-Mer, où il continua à pratiquer des opérations clandestines sur un nombre important de militants. Malgré les déboires judiciaires que les anarchistes bordelais eurent à subir, jamais leur détermination à disposer librement de leurs corps ne fut altérée. « *C'est quelques temps après la libération de Bartosek qu'Aristide, un jour que je passais au salon, m'informa que les opérations de vasectomie recommençaient et que si cela m'intéressait... ça m'intéressait... Quelques temps après nous partions, six dans une [voiture] qui appartenait à La Librairie des Bons Livres où j'étais employé, pour nous faire opérer chez Thérèse, une énergique et excellente militante, à la Faute-sur-Mer en Vendée. Opération et aller-retour dans la même journée, ou plus exactement un retour au petit matin pour reprendre le boulot. Et les opérations continuèrent au fur et à mesure dans toute la France jusqu'à la guerre je crois bien.* »⁴³

Lors de l'occupation, Bartosek s fut arrêté quelque temps à Paris au printemps 1941. Après la guerre, il retourna à Graz et au début des années 1950, il émigra en Argentine où il fit commerce de denrées importées ; il mourut à Buenos Aires en 1959.

⁴² Marc Prévôtel, Les stérilisés de Bordeaux, *Réfraction*, n°7, automne 2001.

⁴³ Témoignage de René Sauliere, dit André Arru, *Les cahiers des amis d'Aristide Lapeyre*, numéro 2. Bordeaux, avril 1986, p. 21.

Les autres acteurs du procès - et notamment les frères Lapeyre et Arru – organisèrent pendant l’occupation un réseau de résistance singulier, en ce sens qu’ils dénonçaient l’occupation nazi et le régime collaborationniste de Vichy, mais sans pour autant se vautrer dans le nationalisme ni se mettre sous la coupe du Gaullisme ou du Parti Communiste. Ce fut le seul groupe anarchiste à avoir une activité autonome pendant l’occupation, et il ne fait pas de doute que l’expérience tissée avant-guerre de réseau et de clandestinité pour les opérations de vasectomie explique en grande partie cette singularité.

Après-guerre, le journaliste Géo London qui avait couvert le procès de 1936 refit paraître (en 46 et en 47) deux papiers racoleurs dans le journal populiste *Ce Soir*⁴⁴, tentant au passage de la faire passer pour un «collabo» ayant «*endossé l’habit feldgrau*». Les vieilles calomnies étaient tenaces ...



Par la suite, l’affaire tomba dans l’oubli, avant d’être remise en lumière dans les années 70, à la faveur des débats dans le mouvement libertaire autour des questions de contraception.

⁴⁴ Géo London, « Comment Norbert Bartosek stérilisa quinze bordelais naïfs qui, de bonnes grâces, se prêtèrent à l’opération », *Ce soir*, 19 janvier 1947

Annexe 1: Témoignage d'un « stérilisé volontaire »

En 1978, après la parution d'un article sur la vasectomie dans un journal libertaire, Camille Malan, lui-même opéré par Norbert Bartosek à la Rochelle, livra son témoignage sur comment était pratiqué l'opération :

« J'étais alors boulanger à La Rochelle Pallice, et le lendemain matin [de l'opération], j'ai été livré mon pain comme d'habitude. [...] ». « Ma maison [...] était la plaque tournante pour recevoir ceux qui étaient convoqués. Un compagnon, employé des Ponts et Chaussées, venaient les prendre, et les emmenaient, à tour de rôle, chez un autre compagnon de La Rochelle, où Norbert opérait. Bien que je connaissais ce compagnon, je ne savais pas que ça se passait chez lui, car il était bien entendu entre nous que nous ne poserions pas de questions [...]. Il en est venu de Belgique, d'Algérie, et un petit peu de tous les coins de France. » « À Bordeaux, il opérait dans l'appartement d'un de nos amis [Prévôtel] qui était postier, et l'administration des postes l'a obligé à donner sa démission à la suite de cette affaire [...]. ».

« Un hasard de circonstance malheureuse a mis fin momentanément à l'activité si précieuse de « Nono » (comme nous appelions dans l'intimité Norbert). Un de nos compagnons s'est fait opérer sans en prévenir sa femme, sachant qu'elle ne serait pas consentante. Il lui arrivait quelquefois d'avoir des crises d'épilepsie, et cela Nono ne le savait pas. De retour chez lui, ce compagnon a eu une crise presque aussitôt. En déboutonnant le pantalon, comme elle en avait l'habitude dans ces moments, sa femme a aperçu les pansements, et a fait venir le docteur, lui disant qu'on avait mutilé son mari, et c'est ce docteur qui a fait venir la police. Nono a été mis en prison aussitôt [...]. Nous avons tous témoigné en sa faveur en disant que nous n'étions pas mutilés et que nous pouvions en apporter la preuve ; qu'il n'y avait rien de changé sur notre santé, notre activité, et nos aptitudes conjugales ; il n'y avait que la semence qui était négative. Et, un peu plus tard, Norbert a été libéré ; il était Tchèque slovaque [autrichien de Slovaquie en fait], et il n'est pas resté très longtemps en France ensuite ; la guerre de 1939 est arrivée et nous l'avons perdu de vue ».⁴⁵

⁴⁵ <https://lignesdeforce.wordpress.com/tag/norbert-bartosek/>

COMITÉ DE DÉFENSE SOCIALE DE BORDEAUX

UN SCANDALE JUDICIAIRE!

Au nom de la morale!
De leur morale!

DES JUGES DE BORDEAUX ONT CONDAMNÉ :

Noébert BARTOSEK à 3 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour
Jean BAIZA à 2 ans de prison, 10 ans d'interdiction de séjour
Louis HAREL à 6 mois de prison, 5 ans d'interdiction de séjour
André PRÉVOTEL à 6 mois de prison, 5 ans d'interdiction de séjour

Pour délit de STÉRILISATION HUMAINE
(car, en fait, c'est pas prévu par la loi)

POUR PROTESTER CONTRE CETTE INIQUITÉ!

*Assistez en masse au MEETING qui aura lieu
le Samedi 26 Mai, à 20 h. 30, à l'Abbaye, rue d'Albion.*

Sous la présidence d'honneur de **Victor MARGUERITTE**

Y prendront la parole :

PRIEUR <small>Industriel (CGT)</small>	MAUDIT <small>Avocat, Comité national de la L. D. H. U.</small>	COSTEDOAT <small>Médecin, CGT</small>	BARRUE <small>Président du Lycée de Bordeaux</small>
BOUDOUX <small>Travailleur (Fédération des Métiers)</small>	P. LAPEYRE <small>de la C. G. T. S. U.</small>	A. LAPEYRE <small>Groupe anarchiste et action.</small>	Georges PIOCH <small>Écrivain et écrivain</small>

Appel est fait à toutes les organisations qui veulent défendre
la liberté individuelle. Ont été particulièrement invités : Union
locale des Syndicats Confédérés, Intelectuels Antifascistes, Libre
Pensée Intégrale.

Participation aux frais : 1 fr.

BOURDIEU - 100, R. D'ALBION, 100 - BORDEAUX

BORDEAUX

Affiche pour le meeting de solidarité avec les condamnés de Bordeaux, organisé par le Comité de Défense Sociale de Bordeaux

placé sous la présidence d'honneur de Victor Margueritte avec la présence notamment de Paul Lapeyre pour la CGTSR, Boudoux de la Fédération nationale du bâtiment [CGTSR], Costedoat (SFIO), Maudet (Comité national de la Ligue des Droits de l'Homme), Barrué (Fédération Unitaire de l'enseignement), Aristide Lapeyre (Groupe anarchiste Culture et Action), Georges Pioch (homme de lettres)



MARSEILLE

Affiche pour le meeting de protestation contre le scandale des condamnations de Bordeaux, organisé par le Comité de Défense Sociale de Marseille

Avec la participation de Jean MARESTAN (Ligue des Droits de l'Homme) et Hem DAY (Comité de Défense Sociale)

■ Comité BARTOSEK et Comité de DEFENSE SOCIALE ■

UN SCANDALE JUDICIAIRE !

Au Nom de la Morale ! De Leur Morale !

Le 2 Mai passé, à Bordeaux, des Juges de Correctionnelle se sont permis, en marge du Code et au nom de leur parti pris, de condamner :

Norbert BARTOSEK à 3 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour ;
Jean BAESA à 2 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour ;
Louis HAREL à 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour ;
André PRÉVÔTEL à 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour ;

Pour « délit » de **STERILISATION HUMAINE**. Or ce délit n'est pas prévu par la Loi.

Pour protester contre cette iniquité, assistez en masse au

MEETING

qui aura **Mardi 9 Juin, à 20 h. 30** Salle Emile-Zola, à l'Unitaire
 - lieu le **Mardi 9 Juin, à 20 h. 30** Salle Emile-Zola, à l'Unitaire - 129, Rue Boileau -

Y prendront la parole :

LEQUETIER EMERY BRANCHE
 Fédération Socialiste du Rhône Ligue des Droits de l'Homme, Front Social Avocat de C.D.S.

Georges PIOCH

HOMME DE LETTRES

Que notre appel soit entendu par toutes les Organisations et individus qui ont à cœur de défendre la Liberté individuelle (ce droit sacré de l'homme). Nous invitons particulièrement : l'Union des Syndicats confédérés, les Intellectuels Anti-fascistes, la Patrie Humaine, la Libre Pensée, les Rassemblements de Femmes de toutes les tendances, les Jeunesses Socialistes Révolutionnaires, la Ligue des Droits de l'Homme, le Front Social et Jeunesses Frontistes, les Syndicats de la C.G.T.S.R., les Jeunesses Syndicalistes Révolutionnaires, les Groupes Libertaires de Lyon et de Villeurbanne, etc., etc.

Participation aux frais : **0 fr. 50** ■ Entrée gratuite pour les chômeurs

Imp. Intercontinent Lyonnais, 16, Rue de l'Unitaire

LYON

Comité Bartosek et Comité de Défense Sociale

Un scandale judiciaire !

Au nom de la morale !

De leur morale !

Le 2 mai passé, à Bordeaux, des juges de correctionnelle se sont permis, en marge du Code et au nom de leur parti pris, de condamner :

Norbert Bartosek à 3 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour ;

Jean Baesa à 2 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour ;

Louis Harel à 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour ;

André Prévôtel à 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour ;

pour « délit » de stérilisation humaine. Or ce délit n'est pas prévu par la loi.

Pour protester contre cette iniquité, assistez en masse au Meeting qui aura lieu le mardi 9 juin, à 20 h 30. Salle Émile-Zola, à l'Unitaire - 129, rue Boileau à Lyon

Y prendront la parole Lequertier (Fédération socialiste du Rhône), Émery (Ligue des droits de l'Homme, Front social), Branche (avocat du CDS), Georges Pioch, homme de lettres

Que notre appel soit entendu par toutes les organisations et individus qui ont à cœur de défendre la liberté individuelle (ce droit sacré de l'homme). Nous invitons particulièrement : l'Union des Syndicats confédérés, les intellectuels anti-fascistes, la Patrie Humaine, la Libre Pensée, les rassemblements de femmes de toutes les tendances, les Jeunesses socialistes révolutionnaires, la Ligue des droits de l'Homme, le Front social et Jeunesses frontistes, les syndicats de la CGTSR, les Jeunesses syndicalistes et révolutionnaires, les groupes libertaires de Lyon et de Villeurbanne, etc., etc.

Participation aux frais : 0 fr. 50 — Entrée gratuite pour les chômeurs

Intervention de la Ligue des droits de l'Homme pour la libération de Harel, Lapeyre et Prévotel

Les Cahiers des droits de l'homme, 15 juillet 1935

L'affaire des stérilisations de Bordeaux

A Monsieur le Ministre de la Justice.

Il est de notre devoir de protester auprès de vous contre la longue détention préventive infligée à MM. Harel, Lapeyre et Prévotel, inculpés dans l'affaire dite des « stérilisations de Bordeaux » et incarcérés au Fort-du-Hâ depuis trois mois.

Quelque opinion qu'on puisse avoir sur les faits qui leur sont reprochés, il est indéniable que ces faits ne sont ni prévus ni punis par aucun texte. La stérilisation ne peut tomber sous le coup de l'art. 316 du Code pénal qui punit la castration. Les lois répressives ne doivent être interprétées que strictement, et il n'y a, au point de vue médical, aucune assimilation possible entre la castration, mutilation grave, et la stérilisation qui conserve à l'individu toute son intégrité physique et fonctionnelle.

Les faits incriminés ne peuvent davantage être qualifiés de coups, blessures, violences, voies de faits ayant entraîné une incapacité de travail quelconque. Aucune inculpation, dans l'état présent des textes, ne peut juridiquement se soutenir.

Nous vous demandons, en conséquence, d'ordonner l'abandon des poursuites et la libération des détenus. Leur détention est, en tout état de cause, inadmissible. La loi sur la liberté individuelle, même dans son état présent, ne permet pas l'arrestation préventive, sans aucune nécessité, de citoyens qui n'ont jamais été condamnés, qui ont un domicile et qui offrent des garanties de représentation. Elle ne permet pas surtout de les retenir pour des faits dont le caractère délictuel est si peu établi qu'il ne sera pas possible au ministère public de soutenir sérieusement l'inculpation.

Il semble que le Parquet de Bordeaux veuille, en maintenant ces inculpés en détention préventive, arriver par une voie détournée à infliger une peine à des hommes qui ont accompli des actes qu'on peut désapprouver, mais qui ne tombent pas sous le coup des lois. Vous n'admettez certainement pas que les lois soient ainsi tournées et l'action publique détournée de son objet. (29 juin 1935).

Annexe 3 : Extrait de la presse populiste à propos de l'affaire des «stérilisations de Bordeaux»

Nous publions ci-après quelques extraits de la presse populiste de l'époque, qui témoignent de l'hystérie que déclencha l'affaire de Bordeaux chez les tenants de l'Ordre moral, avec son cortège de calomnie et de diffamations.

L’Affaire des stérilisations de Bordeaux ne se serait pas seulement étendue jusqu’à Paris L’anarchiste Tortosa signale un séjour de Norbert Bartosek à Madrid

La Gazette de Biarritz-Bayonne et Saint-Jean-de-Luz, 8 avril 1935

Paris, 8 avril. — A propos de l'affaire des stérilisations de Bordeaux, il a été question, dans les journaux, d'un M. Melchior Montuenga, cité comme anarchiste, qui aurait habité Bordeaux. M. Melchior Montuenga précise qu'il a cessé toutes relations avec le milieu libertaire tant espagnol que français, et qu'il n'a assisté depuis son arrivée en France, qui date de près de onze ans, à aucune réunion de conférence qu'aurait pu organiser le dit milieu. Il a toujours vécu et vit de son travail. Il n'a pas été mêlé aux récents événements. Réfugié, il a tenu à ne manifester aucune activité politique sur notre territoire. ...⁴⁶

Mais à Madrid ... Madrid, 8 avril. — Le journal *Diario de Madrid* aurait retrouvé la trace du passage à Madrid du stérilisateur Norbert Bartosek ; celui-ci aurait habité une maison située au numéro 34 de la rue Alonso-Cano. en 1933. Il aurait même été arrêté, le 9 décembre de la même année, dans le bureau de l'administrateur du journal anarchosindicaliste « CNT » en compagnie de plusieurs extrémistes. *Diario de Madrid* a obtenu des déclarations d'un anarchiste appelé Tortosa qui lui a confirmé l'arrestation de Bartosek qui avait été expulsé d'Espagne quelques jours plus tard. Tortosa affirme que Bartosek, qui était souvent accompagné d'un Autrichien, a stérilisé, avec leur consentement, plus de dix anarchistes de Madrid. Il a fait payer, à chacun d'eux, une somme de cent pesetas pour l'opération. Tortosa n'a pas voulu donner les noms des stérilisés volontaires. *Diario de Madrid* aurait retrouvé l'Autrichien compagnon de Bartosek, mais celui-ci s'est refusé à toute déclaration.

⁴⁶ En fait Melchior Montuenga avait fondé en 1928 le groupe artistique *Cultura popular*, qui servait de couverture aux anarchistes espagnols de Bordeaux. Lui-même sous le coup d'un sursis d'expulsion suite à une affaire de hold-up en 1925 dans une fabrique de meuble de Talence, il tenait à se faire discret ...

L'instruction ... L'instruction n'a été marquée hier par aucun fait nouveau. Le parquet décidera sous peu (le corps médical ayant donné son avis) si les prévenus seront poursuivis pour castration. En vérité, l'opération se nomme vasectomie. Il ne faut pas la confondre. nous dit un praticien, avec la castration, qui supprime radicalement toute vie sexuelle. La vasectomie ne fait que « suspendre » la vie génitale. Il y a toutes probabilités pour que Aristide Lapeyre et André Prévotel (nous laissons de côté le cas de Mme Prévotel) soient poursuivis en vertu de l'article 3 de la loi du 30 juillet 1921 : « Sera puni d'un emprisonnement d'un à six mois, d'une amende de 100 à 5.000 francs, quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle, aura décrit, divulgué, etc... des moyens de prévenir la grossesse ».



Un médecin étranger pratiquait à Bordeaux la stérilisation sur des anarchistes au domicile d'un ménage d'employés des P.T.T.

*L'Echo d'Alger*⁴⁷, 2 avril 1935

Trois « stérilisés » volontaires ont été arrêtés

Bordeaux, 1er avril. — Une quinzaine d'individus, désireux d'affirmer leurs idées « anticonceptionnelles » se sont soumis à une mutilation volontaire. Cette stérilisation a été opérée par un médecin étranger, d'origine autrichienne, croit-on ; il était assisté de deux rabatteurs et les trois compères ont pris la fuite.

Trois « stérilisés » ont été arrêtés. Parmi eux se trouvent une femme, Mme Lapayre⁴⁸, qui a déjà eu maille à partir avec la police. Les deux hommes avaient servi d'intermédiaires et de complices pour faire subir le même traitement à de nombreux camarades. Il semble que les opérations aient eu lieu non pas dans une clinique, mais dans une maison privée, sans doute dans l'appartement d'un client du curieux chirurgien.

Se trouve-t-on en présence d'une entreprise de grande envergure ? On le craint, car les étranges opérateurs qui se livraient à cette stérilisation scientifique auraient pratiqués à plusieurs reprises dans d'autres villes de France.

L'enquête du chef de la Sûreté de Bordeaux

M. Joulin, chef de la Sûreté à Bordeaux, a donné les précisions suivantes: « *Samedi 30 mars j'étais personnellement informé que trois individus, parmi lesquels deux*

⁴⁷ *L'Echo d'Alger* était le journal de la gauche coloniale en Algérie.

⁴⁸ Triple sic : le nom s'orthographie Lapeyre, c'est Monsieur Lapeyre qui avait eu affaire à la police dans le passé, et c'est Madame Prévotel qui avait été arrêtée ...

étrangers, étaient venus à Bordeaux le 20 mars dans la nuit, et après contact pris avec les milieux libertaires de Bordeaux, avaient procédé à des opérations de stérilisation sur un sujet français.

« J'ai ouvert immédiatement une enquête qui me permit d'établir que ces opérations avaient été effectuées durant toute la journée du samedi 23 mars et celle du 24 mars. Ces opérations ont été faites 6, rue Millière, chez les époux Prévotel, et grâce à la complicité de ces derniers, lesquels avaient transformé leur chambre à coucher en salle d'opérations. De l'aveu même des époux Prévotel, quinze individus du sexe masculin ont subi la stérilisation totale. Parmi les opérés, huit ont été identifiés : cinq sont de nationalité française et trois sont étrangers.

Le matériel opératoire a été apporté par le docteur X., de nationalité autrichienne. Les produits pharmaceutiques et le matériel ont été achetés dans une pharmacie de Bordeaux par le docteur et ses aides. D'autre part, une perquisition chez les époux Prévotel m'a permis de découvrir, dissimulé dans une cave, et de saisir, tout le matériel chirurgical. »

L'opération produisait la stérilisation totale et définitive.

A l'heure actuelle trois inculpés sont connus et sont sous les verrous : ce sont Aristide Lapayre, 36 ans, coiffeur, domicilié à Bordeaux, militant anarchiste, membre de syndicats révolutionnaires et de la « Patrie humaine »; André Prévotel, 25 ans, employé des postes à Bordeaux, de mêmes opinions politiques que Lapayre; Mme Joséphine Prévotel, 23 ans, surnuméraire des postes à Bordeaux.

C'est Lapayre qui, selon ses théories, a facilité le recrutement.

Le médecin et ses aides ont quitté Bordeaux le 26 mars pour une destination inconnue et sont l'objet d'activités recherches.

De nombreux clients auraient été « stérilisés » en série dans la journée de samedi

Bordeaux, 1er avril. — Mme Lapayre, qui demeure dans une petite maison de la Bastide, a déclaré ignorer tout des affaires de son mari, qui s'absentait fréquemment, dit-elle. Elle ajouta : « Il ne rentrait que pour prendre ses repas. Il faisait très souvent des voyages et des conférences. Il ne me disait rien de ses occupations. Il y a quelque temps, il m'a déclaré qu'il devait subir une opération dans une clinique de Bordeaux. Je lui ai demandé de quoi il s'agissait, il m'a expliqué qu'il se faisait enlever un calcul de la vessie. Mon mari était très curieux de toutes les activités humaines ; il recevait des journaux de toute nature. Je sais que c'est un rêveur, mais je le crois incapable d'avoir commis une mauvaise action. »

Il est - curieux de noter que Lapayre se faisait adresser son courrier chez des voisins. M. Vachet, marchand de charbon, recevait des lettres et M. Mima épiciier, recevait

les journaux et imprimés. Ces deux honorables commerçants semblent avoir tout ignoré de la « mystérieuse activité de leur voisin, qui n'adressait jamais la parole à personne. Ils déclarent même qu'ils ignoraient jusqu'à son adresse.

D'autre part, Mlle Chantereau, employée à la recette principale des postes et qui habite un immeuble dans lequel vinrent s'installer, il y a trois mois, les époux Prévotel, a déclaré que le mari était d'aspect sympathique mais distant : *« Nos relations, a dit Mlle Chantereau, se bornaient à de simples formules de politesse. Leur bébé, un petit garçon de dix-huit mois, en pension chez la mère de Mme Prévotel, venait assez souvent chez ses parents. Depuis quelque temps, je m'apercevais que mes voisins recevaient de nombreuses visites. De même, je remarquais dans le courrier déposé dans la commune boîte, des lettres adressées à des noms étrangers, espagnols notamment, chez M. Prévotel. »* *« Samedi 23 mars, depuis le début de l'après-midi jusque vers 20 heures, les visiteurs ne cessèrent d'affluer. Il en est bien venu une vingtaine. Comme la sonnette des époux Prévotel était cassée, c'est chez moi que les arrivants frappaient, tant et si bien que je pris peur et me barricadai étroitement chez moi. J'entendais, au-dessus de ma tête, des allées et venues continues. Tout à coup, il était à ce moment-là 20 h. 30, j'entendis un cri vite étouffé, puis plus rien. Une demi-heure plus tard, un calme complet régnait dans la maison. Les visiteurs étaient-ils partis? Je ne sais. Pour ma part, de plus en plus effrayée, je me suis réfugiée chez ma sœur, demeurant dans le quartier, où, depuis cette date, je me retire chaque jour. »*

Mlle Chantereau a ajouté que, depuis ce samedi, les plafonds de sa salle à manger et de sa chambre sont fendus et que de larges taches se sont répandues, très probablement produites par l'eau dont le mystérieux docteur qui procéda à la stérilisation des quinze individus, se servit pour les opérations.

LE SCANDALE DES STÉRILISATIONS DE BORDEAUX

Le Journal, 3 avril 1935

[DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL]

BORDEAUX, 2 avril. — Tout Bordeaux a commenté, aujourd'hui, l'étonnante affaire des stérilisations. Ce matin, à la première heure, on s'arrachait les journaux de Paris qui relataient l'arrestation de Norbert Barthozek, à Bruxelles. Le scepticisme avait fait place à une surprise mêlée de crainte. En descendant le cours de l'Intendance, j'ai surpris une conversation qui reflétait l'opinion générale.

On savait bien, disaient en substance les promeneurs, qu'il existait à Bordeaux des organisations extrémistes, dont la propagande s'entourait de mystère, mais on ne pouvait vraiment pas supposer qu'un Aristide Lapeyre pût posséder sur ses disciples un tel ascendant, ni qu'il pût les pousser à de telles extrémités.

Et voici qu'au moment où la ville manifeste cette émotion bien compréhensible, on nous invite à être prudents, pour ne pas gêner l'enquête en cours : l'affaire, dit-on, prend des proportions imprévues.

— Nous avons minutieusement enquêté, m'ont dit les policiers, dans le « cénacle » dont Lapeyre était le centre. Le chiffre de quinze, donné hier comme étant celui des stérilisés, nous paraissait exact.

Or nos Investigations nous ont amenés à croire qu'il est au-dessous de la réalité.

Que cachent ces formules sibyllines ?

On l'ignore encore, mais après de patientes recherches entreprises pour vérifier les paroles peu rassurantes du chef de la Sûreté, j'ai découvert un élément d'information assez intéressant.

— J'ai beaucoup travaillé aujourd'hui, m'avait simplement dit M. Joulin au début de la séance, sans vouloir rien préciser.

Or, M. Joulin a procédé cet après-midi à une perquisition à un second domicile de Lapeyre, au troisième étage, 31, rue de la Rousselle,

Ce logement, au dire des voisins, est occupé par un photographe ; mais il n'y a jamais eu de photographe dans la maison ! Et si l'on admet que Lapeyre lui-même était fort occupé par son travail et la direction du mouvement, qui donc était ce photographe qui ne photographiait jamais ?

Le mystérieux local était meublé comme une très modeste chambre, avec un lit dans un coin et quelques meubles sans valeur. Un grand rayonnage occupait la paroi de l'une des cloisons ; il supportait toute une littérature révolutionnaire fort édifiante et quelques ouvrages médicaux.

Mais voici un détail plus intéressant les policiers qui ont visité la pièce y ont découvert une trousse de chirurgien, quelques instruments spéciaux et des documents. Ceux-ci sont, paraît-il, de nature à orienter l'affaire sur une voie parallèle à celle des stérilisations pures et simples des sujets masculins. Voilà la nouvelle formule des enquêteurs. Elle répond assez mal à la curiosité générale.

Mais c'est tout ce qu'on en peut dire.

Attendons !

L'avocat de Lapeyre nous dit.

Tandis que M. Joulin travaillait rue de la Rousselle avec autant d'acharnement que de discrétion, nous avons pu nous entretenir un instant avec l'avocat de Lapeyre et des époux Prévotel, Me Robert Prieur.

M* Prieur, qui quittait Lapeyre, avait trouvé son client dans une forme excellente, nullement déprimé par son incarcération et très satisfait de lui-même.

Il demeure persuadé, m'a dit Me Prieur, que son œuvre a hautement servi l'humanité et, comme je pose la délicate question de l'organisation de la secte libertaire ou anarchiste à Bordeaux, Me Prieur explique :

— Nous avons ici, à Bordeaux, une centaine d'anarchistes plus ou moins connus, groupés en diverses sociétés, assez fermées d'ailleurs, dont les principales sont « Culture et Action » et « Révolution et Patrie humaine ». Presque tous les membres de ces associations sont d'anciens communistes découragés ou exaltés. Ils sont en liaison avec leurs « frères » des villes voisines, notamment ceux de Saint-Nazaire, de Nantes, de Toulouse, etc., enfin avec les groupements étrangers, principalement avec ceux d'Espagne. Il semble bien que ce soient ces derniers qui ont poussé Lapeyre (*sic*) à propager les théories anticonceptionnelles et à appliquer finalement ces mêmes théories. Il y a peu de temps encore, mon client, de son aveu même, n'était que libertaire syndicaliste, libre-penseur et pacifiste. Aucune propagande n'était faite dans les sociétés qu'il fréquentait contre la procréation. Mais, par contre, les groupements espagnols, où les théories de l'anéantissement de l'humanité par extinction de la race sont l'objet d'études poussées, conseillent vivement à leurs membres de lutter pour la stérilisation. De là à Imaginer que Lapeyre fut séduit par cette nouvelle ferme de prosélytisme, il n'y a qu'un pas. Notez bien qu'il ne connaissait pas le docteur Norbert et que celui-ci lui fut envoyé par une autorité supérieure du mouvement anarchiste.

Restait à obtenir l'avis du défenseur de l'ancien instituteur sur l'inculpation relevée contre son client.

— Mon avis, me dit Me Prieur, diffère quelque peu de celui de M. Goudaud, juge d'instruction. M. Goudaud a inculpé Lapeyre en vertu de l'article 316 du code pénal, qui vise la castration. Or, je prétends, jusqu'à preuve du contraire, que la vasectomie et la castration sont deux choses distinctes. Quant aux violences, elles furent, si j'ose dire, consenties : les patients les sollicitèrent eux-mêmes.

Voilà qui nous promet un joli procès et un jugement qui fera jurisprudence.

Après ce petit cours de droit, je me suis rendu en flânant rue de la Fusterie, où se trouvait le salon de coiffure de Lapeyre. La boutique, avec sa devanture peinte au minium et ornée de filets rouge sang, ressemble plus à une boucherie hippophagique qu'à un institut de beauté. La peinture couvre mal un bois rongé par l'humidité.

Le premier commis de Lapeyre, qui semble avoir été aussi son homme de confiance en ce qui concerne l'exploitation du « salon », est un nègre gigantesque. Souvent il tenait le magasin en l'absence de Lapeyre, appelé pour quelque conférence dans les environs ou pour un lointain voyage. C'est un homme qui ne plaisante pas avec le délicat sujet de la stérilisation.

Je vis dès l'abord qu'il me serait difficile d'en tirer quelque chose. Mais l'affaire faillit tourner mal lorsque j'eus l'imprudence de lui demander, en termes cependant enveloppés, si son maître l'avait converti à la « cause », si enfin il s'était fait stériliser. Je dus prendre la fuite et laisser là le très fidèle gérant du beau salon vermillon.

Le récit d'un stérilisé

J'ai recueilli aujourd'hui des détails assez curieux sur la manière dont fut opéré un Espagnol de 28 ans, connu sous le nom de Cavalliero, et qui semble être le seul stérilisé non anarchiste. Ce Cavalleiro (sic), type parfait de l'hidalgo, venait de temps à autre au salon Lapeyre.

Il confia un jour à son coiffeur qu'il venait d'être père une nouvelle fois et que sa modeste paie ne lui permettait pas de subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. Lapeyre consentit à s'intéresser au cas de son client et s'ouvrit à lui des possibilités de la science.

« Je vous ferais profiter de prix d'amis, dit-il à Cavalliero, qui consentit à être stérilisé. »

— Il me donna rendez-vous pour samedi dernier, me dit l'Espagnol, chez les époux Prévotel. Je fus exact. Lorsque je pénétrai dans la chambre où se trouvait la table d'opération, la pièce était déserte. Quelqu'un survint pourtant. Presqu'aussitôt, le fus coiffé d'un sac de toile, tandis que des paroles rassurantes m'étaient prodiguées. On m'aida à monter sur la table et je fus opéré après avoir été anesthésié.

— Je ne souffris que fort peu, ajoute Cavalliero ; je ne fus même pas contraint de cesser mon travail. Seulement, je n'avais vu ni l'opérateur, ni aucune des personnes qui m'entouraient lors de mon opération.

Ménage de postiers

André Prévotel et sa femme ne paraissent avoir joué dans toute cette affaire qu'un rôle secondaire ; ils ne sont poursuivis que pour complicité par aide et assistance et par moyens fournis. N'oublions pas que c'est dans la chambre de Mme Prévotel que les patients furent stérilisés.

Tous deux sont, comme on sait, employés des P. T. T. de Bordeaux et j'ai demandé au chef du central télégraphique où Prévotel était manipulant, ce qu'il fallait penser du libertaire qui avait été son collaborateur.

— Ce qui m'a étonné le plus, m'a dit mon interlocuteur, ce n'est pas l'arrestation de Prévotel, mais le motif de cette arrestation. Je m'attendais un jour ou l'autre à apprendre qu'il avait été incarcéré pour antimilitarisme ou propagande révolutionnaire, mais j'étais bien loin de d'imaginer qu'il serait le promoteur d'un mouvement en faveur de la stérilisation.

C'était un garçon d'une intelligence assez lente. Ce Lapeyre aura été son mauvais génie.

PAUL LEVILLAIN.



Le petit courrier, 3 avril 1935



Le Journal, 2 avril 1935

Annexe 14 : Sélection d'articles parus dans les journaux anarchistes de l'époque

TON CORPS EST A TOI !

Le Libertaire, 5 avril 1935, numéro 443

L'affaire des stérilisations de Bordeaux nous a une fois de plus montré ce que peut la presse dans le domaine de la malfaisance et du mensonge.

Nous pouvons négliger les aboyeurs de la presse fasciste ou pro-fasciste — tel *le Matin* — qui prétendent voir dans le geste des libertaires bordelais se faisant volontairement stériliser, l'influence et, bien entendu, la main de l'Allemagne- Ces gens-là sont en somme dans leur rôle.

Mais que dire de prétendus journaux ouvriers comme *l'Huma* et surtout *le Popu* reprenant les pires inepties de la presse fasciste pour discréditer et salir les anarchistes ! Il est inouï qu'on ait pu lire dans *le Populaire* [journal du Parti Socialiste] les attaques stupides et les déformations voulues à l'endroit de cette opération bénigne qui s'appelle la vasectomie.

Quant à *l'Huma* et à ses boniments stupides sur les « chefs » anarchistes détournant les prolétaires des luttes sociales au profit de théories discutables, profitons de cette occasion pour lui donner une petite leçon.

Les « chefs » anarchistes, si « chefs » il y avait, n'ont jamais prôné ou exalté la vasectomie. La stérilisation volontaire est et ne peut être qu'une affaire individuelle. Il ne peut être question une seconde d'en faire une doctrine.

Mais ce que nous affirmons, ce que nous ne cesserons de défendre, c'est le droit de l'individu à disposer librement de son corps. Cela, ce n'est pas une théorie discutable. C'est la conséquence logique, la réaction naturelle de défense de l'individu contre les empiètements et la tyrannie de la société capitaliste et de son serviteur l'Etat bourgeois.

« Ton corps est à toi ! » cette formule naguère lancée par Victor Margueritte⁴⁹ pour affirmer le droit de la femme à refuser la maternité, formule qui n'est plus discutée

⁴⁹ NDLR : « *Ton corps est à toi !* » est le titre d'un roman de Victor Margueritte. Paru en 1927, ce roman est un plaidoyer en faveur du droit à l'avortement. Spirita Arelli, une adolescente est violée par un jeune homme de passage. Sa mère la met à la porte, elle se rend à Marseille afin d'avorter, mais il est déjà trop tard...

que par les tenants intéressés de la surproduction humaine, est valable pour l'homme qui, lui aussi, dans l'état actuel des choses, doit avoir le droit de se refuser à la paternité-

Dans une société qui engendre le chômage pour des millions d'individus, où le paradoxe des greniers pleins et des ventres vides réduit les masses ouvrières à la sous-consommation et, par conséquent, à la misère physiologique dans une société aussi artificielle, il est normal que les principes naturels les plus élémentaires soient révoqués en doute.

Et quand on voit les perspectives effrayantes vers lesquelles les rivalités des Etats conduisent les peuples, quand on pense aux futurs massacres que promet la science insensée des hommes, comment s'étonnerait-on que les êtres les plus conscients, les plus soucieux de l'intérêt véritable de la race humaine se refusent par quelque moyen que ce soit, à se donner une descendance qui ne pourrait que fournir, suivant le mot célèbre et toujours juste d'un politicien d'autrefois, de « nouveaux otages au malles » !

LE LIBERTAIRE.



RESTRICTIONS

Marianne, 10 avril 1935

Une grave affaire de stérilisation a été découverte à Bordeaux. Depuis quelques mois fonctionnait clandestinement un office de castration, qui comptait déjà une clientèle importante. Des hommes de bonne volonté, oubliant que les attributs masculins sont un don de Dieu, et d'ailleurs convertis aux doctrines de Malthus par d'éloquents propagandistes, offraient leur potentiel au bistouri du chirurgien. On ne coupait pas tout, et les avantages conservaient après l'opération un aspect encore avantageux. Le chirurgien se contentait de sectionner certains canaux qui jouent un rôle primordial dans les fonctions génésiques. C'était propre, rapide et bon marché. Pour trois ou quatre cents francs, on en voyait la farce.

C'est ce qu'on appelle se mettre à la portée de toutes les bourses. Quand on pense que là-dessus il fallait payer les frais de publicité, le personnel, le loyer, on est bien près de se demander si l'entreprise n'était pas philanthropique. En tout cas, il existe des moyens de s'enrichir plus expéditifs.

Les heureuses victimes, que ce coup de bistouri n'empêchait pas de courir la brune, devenaient des amants rêvés. Le plaisir qu'ils offraient aux femmes ne se payait d'aucune angoisse, et l'on peut croire que leurs admiratrices étaient nombreuses.

Les œillades les plus habiles, les déclarations les plus enflammées, sont souvent moins persuasives qu'un simple certificat de stérilité. Il paraît que certains individus, quelque temps après l'intervention chirurgicale, ont présenté des signes d'aliénation mentale qui seraient imputables à l'opérateur. Je croirais plus volontiers que l'excès des plaisirs, et les bonnes fortunes que leur a valu ce privilège singulier, ont été la cause d'un ramollissement général dont il y a des exemples parmi les hommes non stérilisés. En somme, tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes si la police, peut-être alertée par quelque jaloux, n'avait fourré son nez dans l'entreprise de castration. La Justice s'est saisie de l'affaire, et ce n'est d'ailleurs pas le moindre de mes étonnements. Je croyais, dans mon ignorance des lois françaises, que n'importe quel citoyen pouvait disposer librement de lui-même. Je sais bien que la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ne dit rien de précis à ce sujet, mais la chose me paraissait sous-entendue. Si je n'avais jamais soupçonné que l'Etat se réservât le contrôle des mâles attributs, j'aurais pensé qu'il l'exercerait dans un sens tout opposé. Il peut, en effet, paraître admissible que la loi interdise un mauvais usage des organes génitaux, mais ce qui l'est moins, c'est de décréter en quelque sorte l'usage forcé.

Encore une illusion qui s'en va. Encore un monopole de l'Etat, dont je ne connaissais pas l'existence. Il est entendu que les victimes ne seront pas inquiétées, mais l'interdiction n'en joue pas moins, puisque l'opérateur et ses assistants vont passer en cour d'assises pour crime de castration.

Je n'avais jamais entendu parler d'une affaire de ce genre. Le fait que des hommes se soient offerts bénévolement à subir cette opération est peut-être un signe des temps. Autrefois, à l'époque de la prospérité, les hommes ne rêvaient que de glandes de chimpanzé, à cent mille francs la paire. Les vieillards ne pensaient qu'à faire des enfants à leurs gouvernantes. Le docteur Voronoff était presque aussi célèbre que Maurice Chevalier ou l'abbé Soury. Aujourd'hui, son nom commence à tomber dans l'oubli, et les hommes se tournent d'un autre côté. On est aux restrictions, à la déflation. Chacun réduit son train de vie comme il peut. Les stérilisés de Bordeaux sont des gens de très modeste condition. Ils n'avaient pas de plaisirs superflus à supprimer et sans doute vivaient ils chichement. Ne sachant sur quel chapitre se restreindre, ils ont décidé de sacrifier quand même quelque chose. On croira difficilement qu'ils l'aient fait de gaieté de cœur et sans une raison d'économie. (

On se demande ce que devient en cette aventure le complexe de castration, qui connut une si grande vogue il y a quelques années. Je suis curieux de savoir comment les psychanalystes expliqueront l'empressement des sujets à se faire opérer. Avec ses ciseaux et ses bistouris, le chirurgien représente déjà, dans le système freudien, une image presque parfaite du père acharné et cruel, mais quand il se spécialise dans la stérilisation, quel effroi ne devrait-il pas inspirer au patient!

Marcel Aymé

AUTOUR DE L'AFFAIRE DES STÉRILISATIONS

Le Libertaire, 12 avril 1935, numéro 444

Je lis parfois *Le Journal* [journal populiste de droite des années 30], mais rarement le Film quotidien que publie dans cette feuille, un « *affreux bourgeois* » (c'est lui-même qui se qualifie de la sorte et il n'a pas tort) qui signe Clément Vautel. Un ami me signale et m'apporte deux articles (si l'on peut dire) de ce Monsieur. Ils ont trait l'un et l'autre à l'affaire des stérilisateurs de Bordeaux.

Le premier de ces articles est proprement idiot ; le second est salement odieux. Intervertissons l'ordre des facteurs ; le total : stupidité et crapuleriez, restera le même.

Je commence donc par le second article. Ici, l'odieux Clément Vautel, se fait *mouchard*. Il attire l'attention du Ministre de l'Education nationale sur le cas de notre camarade Larrère, instituteur à Lugant-Retzons (Landes). Il paraît que Larrère s'est fait stériliser. Horreur et sacrilège !... Pour un civil quelconque, passe encore. Mais pour un instituteur, c'est un crime abominable et le « Vautel » déclare qu'il aurait dû être révoqué par *télégramme*, si nous avions le bonheur d'être *gouvernés* comme il serait désirable et nécessaire que nous le fussions.

Un journaliste *mouchard*, le fait est devenu si fréquent que je n'en suis pas surpris. Mais j'aime à croire que la presse n'est pas faite peur être une annexe de la police, quelle elle a à accomplir une autre tâche et qu'il existe tout de même dans la foule de ceux qui vivent de leur plume — et même de leur plumeau — des gens qui trouveront indigne que soit à ce point ravalée la profession qu'ils exercent.

L'article en question est farci de quelques plaisanteries grossières, truffé de plusieurs jeux de mots sans se!, pimenté de diverses ironies lourdes et vulgaires, sauce mal liée destinée à relever la platitude du poisson.

La fin de cet article est à citer. La voici : « *Il est vrai que l'Anarchie n'a jamais été qu'une opinion de naïfs ou d'imbéciles.* » (sic).

Un seul mot, pour dire que, s'il en est ainsi, il est stupéfiant que le nommé Clément Vautel ne soit pas anarchiste, sinon au titre de naïf, du moins au titre d'imbécile.

* * * J'en viens au premier article. Dans celui-ci, Clément Vautel régale ses lecteurs d'un raisonnement qu'il estime d'une finesse indépassable et d'une irrésistible logique.

Il s'exprime ainsi : « *Ces gribouilles (les « Anarchistes) se flattent de faire le bonheur « de l'humanité. Le moyen qu'ils ont découd vert et qu'ils préconisent, consiste à ne « plus faire d'enfant. Ce sera la suppression « de la misère et du malheur par l'extinction « de l'espèce ; car il est évident que lorsque « sur terre il n'y aura plus personne, il n'y « aura plus de malheureux. »*

Et voilà ! Seulement... car il y a un *seulement*, ce raisonnement mirifique fait éclater l'ignorance ou la mauvaise foi (à moins que ce ne soient l'une et l'autre) de son auteur.

Je préfère supposer que M. Vautel pêche par ignorance et, après lui avoir fait observer qu'il n'est guère honnête de parler de ce qu'on ne sait pas, je prends la liberté de lui enseigner ce qu'il aurait dû apprendre afin de ne pas induire en erreur les nombreux lecteurs du *Journal*.

Les anarchistes ne prônent pas la suppression des naissances ; ils se bornent à conseiller la limitation de celles-ci. Ils sont trop férus de liberté positive pour songer à interdire à qui que ce soit la joie de procréer, si tel est son désir. Je mets au défi Clément Vautel d'extraire de l'abondante littérature anarchiste un seul texte exprimant une telle prohibition. Sur ce point comme en toutes choses, nous entendons que l'individu (homme ou femme) soit et demeure totalement libre.

Faire défense à quelqu'un de procréer, nous paraît aussi absurde et attentatoire à sa liberté qu'il serait absurde et attentatoire à sa liberté de vouloir l'obliger à procréer. Est père ou mère qui veut et peut. C'est une affaire purement individuelle. Voilà le principe. Toutefois, l'individu vit en société et dans un milieu social déterminé. Il est donc sage d'envisager le problème de la natalité comme il se pose, c'est-à-dire sous l'angle individuel et dans le cadre social. C'est sous ce double aspect, par conséquent dans son ensemble, que les anarchistes l'étudient.

Sérieuse, profonde, méthodique, cette étude poussée par certains libertaires auxquels son extrême importance n'a pas échappé, a amené ceux-ci à des constatations du plus haut intérêt.

J'indique ici les principales.

1° L'homme du XXe siècle est resté, dans le domaine de la sexualité ce qu'il était il y a des millénaires. Il n'apporte dans ses contacts charnels aucune prudence : il abandonne au hasard les suites que peut entraîner l'acte d'amour. Il ne s'en préoccupe — et encore ? — que lorsqu'il se trouve en face de ces suites.

2° De cette insouciance coupable, de cette impardonnable légèreté, il résulte que la puissance générique de l'espèce étant presque illimitée, alors que la terre étant réduite, par son étendue forcément limitée à une productivité également limitée, il se produit fatalement, en un laps de temps plus ou moins long, entre les subsistances et les besoins de la population un déséquilibre qui voue aux privations une partie de la population.

De cette impardonnable légèreté, de cette criminelle insouciance avec lesquelles l'homme et la femme procréent (s'ils sont atteints d'une affection héréditaire, tant pis ! s'ils sont dans une situation économique précaire, tant pis ! s'ils sont déjà chargés de famille, tant pis !) il résulte encore qu'ils donnent la vie à des avortons, des alcooliques, syphilitiques, scrofuleux, crétins, anormaux, etc., dont l'existence sera de souffrance et de maladie, sans compter qu'ils encombreront la société d'une foule de déchets, de tarés, de loques, de déments, dégénérés, qui engendreront, à leur tour, des idiots, des infirmes et des déséquilibrés, des brutes et des abrutis.

3° Ce pullulement insensé de l'espèce aboutit à un surpeuplement qui est une source intarissable de guerres : les peuples à population trop dense sur un territoire trop restreint se trouvent dans la nécessité (Mussolini *dixit*) de s'étendre ou d'exploser.

4° Ce surpeuplement a, en outre, pour conséquence de congestionner le marché du travail, de susciter entre les travailleurs les rivalités, les conflits, les haines qui les dressent les uns contre les autres et déterminent, en application de la loi de l'offre et de la demande, un niveau des salaires toujours inférieur à un standard normal de vie ; car tout le monde sait et, au surplus, il est évident que « *lorsqu'un patron court après deux ouvriers ou employés, ça va bien ; tandis que lorsque deux ouvriers ou employés courent après un patron, ça va mal.* »

5° En face du nombre prodigieux des sans-travail et du chômage qui ne peut que s'aggraver, par suite du perfectionnement incessant de l'outillage mécanique, des progrès constants de toutes les techniques et de la rationalisation du travail qui permet d'obtenir, en un temps de plus en plus court et à l'aide de bras de moins en moins nombreux, un rendement de plus en plus considérable, les anarchistes — et le simple bon sens avec eux — déclarent *qu'il est extravagant de pousser à la natalité sans frein et qu'il est raisonnable de songer à enfermer celle-ci dans de sages limites.*

Je m'arrête à ces quelques constatations qui ont le mérite de s'appuyer sur des observations enregistrées par des hygiénistes qualifiés, des savants illustres et des sociologues éminents.

Je n'ai pas épuisé la liste des redoutables conséquences qui découlent de la thèse inconsidérée d'une natalité inconsciente et dérégulée. Il me serait facile d'en énumérer d'autres s'exerçant dans le cadre familial, sur le terrain éducatif et sur le plan paternel et maternel (maternel surtout). (...)

J'ai déjà dit que basée sur le principe de la liberté qui est « *l'alpha et l'oméga* » de sa théorie sociale, l'Anarchie n'ordonne, ni ne défend. Son fait n'est pas d'imposer, mais de conseiller. Et, à ceux qui veulent bien les écouter, les anarchistes se permettent de donner en matière de natalité, les deux conseils que voici :

Premier conseil : Songez à la gravité des suites que comporte le fait de procréer. Ne traitez pas ce fait à la légère; mesurez-en l'énorme importance par rapport à vous-même (père et mère) à vos autres enfants, à l'enfant à venir et à la société dont vous êtes membres. En conséquence, pas d'enfant inattendu, indésiré ; pas d'enfant dont la venue redoutée serait par vous tenue pour une sorte de malheur, presque de catastrophe. Ne soyez père ou mère qu'à bon escient ; choisissez le moment où l'état de votre santé et votre situation vous inciteront à le vouloir. Bref, n'ayez d'enfants que lorsque vous désirerez en avoir et pas plus que vous ne pourrez en élever.

Second conseil : Ayez la prudence et la sagesse de ne désirer un enfant que lorsque

1 ° Vous aurez la certitude — autant, du moins qu'il est possible de l'avoir — d'être en mesure de lui assurer une bonne naissance ; constitution saine, vigoureuse, normale ;

2° Votre situation sociale, vos ressources vous permettront de l'entourer de tous les soins qui contribuent à un heureux développement physiologique et à une bonne éducation intellectuelle et morale.

Ces recommandations sont-elles de natifs et d'imbéciles ? Ne sont-elles pas, au contraire, dictées par une sage prévoyance et une louable compréhension ?

Encore un coup, conseiller, enseigner, instruire, guider n'est pas imposer. Les anarchistes n'ont pas plus le goût que le pouvoir d'ordonner et les conseils qu'ils donnent laissent chacun complètement libre.

« Si vous êtes sains et bien portants et si votre situation vous permet de supporter les charges attachées à l'accomplissement de vos obligations de père et de père, libre à vous de procréer. Ayez un enfant, si vous le désirez : ayez-en plusieurs, si cela vous agrée < c'est votre affaire. »

« Mais si, pour des raisons qui vous sont personnelles et dont vous êtes le seul juge, vous décidez, afin de vous prémunir contre le risque d'être père, de recourir à l'opération de la vasectomie, cela vous regarde et ne regarde que vous. »

Est-ce clair ? La vasectomie n'est pas la castration. La vasectomie est une opération bénigne et classique. Elle a pour effet de suspendre, d'interrompre pour un temps et non d'enlever irrémédiablement la faculté de se reproduire, puisque, par une opération inverse, cette faculté peut être rétablie.

L'obligation de faire son service militaire, de payer les impôts, de se conformer aux exigences de la loi, d'en subir les tracasseries et les injustices, de se faire casser la figure pour défendre la patrie, etc., n'est-ce point assez et même déjà trop ?

Va-t-on y mettre une rallonge en y ajoutant la procréation obligatoire ?

Je ne connais qu'une catégorie d'individus qui ajouteraient volontiers cette obligation à toutes celles qui accablent déjà la pauvre humanité (je veux dire l'humanité pauvre), s'ils n'en concevaient pas le ridicule et l'inopérante.

Ce sont les partisans du *lapinisme* — pour les autres. Car s'ils le conseillent à autrui, ils se gardent bien de le pratiquer eux-mêmes.

SEBASTIEN FAURE.



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'AFFAIRE DES « STERILISATIONS DE BORDEAUX »

Tract paru dans la Conquête du Pain, vendredi 12 Avril 1935, dossier « machination policière à Bordeaux »

1° La « vasectomie » (résection du canal spermatique) *n'a rien de commun avec la « castration »* (ablation des testicules). Elle ne porte atteinte ni à la vitalité, ni à la personnalité du patient, elle n'est pas dangereuse elle n'entraîne pas l'impuissance.

2° La « vasectomie » - telle qu'elle fut pratiquée à Bordeaux n'entraîne qu'une *stérilité provisoire*. L'opération inverse reste toujours possible. La vasectomie n'est donc pas une « mutilation ».

3° La « vasectomie » n'est interdite par aucune disposition du Code. Traquée *arbitrairement* en France dans un but de répression politique, elle est *autorisée* en Allemagne et en Angleterre, et certains gouvernements l'appliquent obligatoirement aux individus tarés.

4° La « vasectomie » *n'apporte pas* la solution de la question sociale (qui implique l'abolition de l'autorité et du profit). La « vasectomie » *n'est pas* objet de propagande, pas plus que l'opération de l'appendicite. La « vasectomie » est un moindre mal social par rapport à la *mortalité infantile* effroyable causée par la misère dans les foyers des chômeurs charges de famille et par rapport à l'avortement clandestinement pratiqué, lequel tue ou mutilé en France *trois cent mille femmes* par an.

5° Les poursuites contre la « vasectomie » sont le prétexte hypocrite inventé par les maîtres de l'heure pour diffamer et emprisonner les militants libertaires, et mettre fin à leur propagande syndicaliste, pacifiste et révolutionnaire au moment où Je Comité des Forges prépare *une nouvelle guerre*.

ASSEZ DE MENSONGES !

LIBEREZ LES EMPRISONNES !!

NOURRISSEZ CEUX QUI ONT FAIM !!!

L'Alliance Libre des Anarchistes de la Région du Midi

Appel disponible auprès du journal : La Conquête du pain, 39, rue de Bretagne, Paris



SAUVONS LAPEYRE ET LES AUTRES !

La Conquête du Pain, vendredi 12 Avril 1935, dossier « machination policière à Bordeaux »

L'affaire des stérilisations de Bordeaux, gonflée de vent et de ragots d'indicateurs, défraye la chronique en amusant les lecteurs. Le délayage semble néanmoins tirer à sa fin, et l'affaire menacée plus du silence que du bruit. Les partisans de la stérilisation doivent à la Grande Pourrie [la presse] une belle chandelle : jamais semblable publicité ne fut faite à leur cause. Aux dires du *Matin*, on arriverait presque à penser que toute la bonne ville de Bordeaux fut vasectomisée ! Aussi, n'était la longue détention arbitraire et les sanctions dont on menace nos amis, ces histoires de croquemitaine nous feraient rire - et on dirait qu'à ce sujet le spirituel La Fouchardière⁵⁰ et le *Canard Enchaîné* ont seuls donné le vrai ton.

Le but de ces genres de romans-scandales n'est, ne l'oublions pas, que de discréditer nos propagandistes et de les réduire au silence - et on sait quel actif militant est Lapeyre, par ses conférences, journaux, etc. C'est avec de semblables affaires qu'on discrédita et emprisonna les Sébastien Faure et les Armand, pour ne citer que ceux-là.

Le chantage à la stérilisation devient si évident, qu'on commence à gonfler une autre baudruche : après la stérilisation, l'avortement. N'ayant pu établir, et pour cause, que Lapeyre ait fait le « rabatteur », on veut en faire un « faiseur d'anges ». Sur quoi base-t-on l'accusation ? Sur la saisie, paraît-il, de quelques instruments chirurgicaux, faite à la faveur d'une effraction policière, dite perquisition. Mais de ce qui devrait constituer l'accusation proprement dite, à savoir les dénonciations ou accidents, nenni. Or, la détention d'instruments plus ou moins prohibés n'en implique pas l'usage, non plus que la propriété. S'il fallait boucler tous les gens qui détiennent des « choses défendues », ne pourrait-on pas mettre une bonne partie des citoyens à l'ombre ? La correspondance ? Mais les allusions qui peuvent y figurer ne prouvent pas la matérialité des faits, et on sait que la police ne se fait pas faute d'envoyer de ces « missives » à la teneur compromettante. Le tort est ne pas détruire parfois sur le champ ces lettres-traquenards.

Le plus triste est de voir les échetiers [journalistes] dits d'avant-garde rivaliser dans le dénigrement avec la grande presse. N'égalons pas ici ces inepties de « collectivistes »⁵¹ qui ne savent que se mépriser eux-mêmes, et ont le leitmotiv est toujours :

⁵⁰ Georges de La Fouchardière, journaliste au *Canard enchaîné*. De conviction anarchiste et profondément pacifiste, il fut un adversaire endurci du clergé, de l'armée et du militarisme.

⁵¹ Les membres du Parti Communiste

« Fi de l'individu, je sers une sert une cause » ! Pourtant ces reproches d'indifférence, voire de trahison envers la chose sociale, adressés à Lapeyre, sont plus que déplacés, car il est de ceux auxquels la réalisation immédiate ne faisait pas perdre de vue le but.

Les échetiers de la « Grande » jubilent de pouvoir écouler leur intarissable bave sur un adversaire - irréductible à coup sûr. Avant même d'avoir établi le délit d'avortements, voilà qu'on accuse Lapeyre de les avoir pratiqués par esprit de lucre. Ce n'est pas tout. Les dits échetiers découvrent ou rapportent encore que c'est un « hâbleur », un « cuistre », un « faisant », etc. On s'y attendait. La cause est entendue.

Le crime de Lapeyre, c'est d'être un actif propagandiste, un autodidacte averti, un animateur de journaux locaux, un camarade serviable et désintéressé. On ne peut le condamner pour avoir joui de son imprescriptible droit d'user et d'abuser de son corps. C'est pourquoi son « affaire », qui n'en est pas une, est du pur chantage policier.

Nous avons compris. Nous veillerons.

C. Styr-Nhair

P. S. - -La *France de Bordeaux* du 5 avril fait remarquer que Lapeyre ne fait jusqu'alors l'objet d'aucune inculpation d'avortement. *Paris-Midi* du 9 avoue lui aussi que « *l'enquête n'a pu établir des faits de manœuvres abortives* ». Mais le dit journal annonce sur le même jour que « *l'affaire ne viendra pas devant la justice avant six mois... Pendant ce; temps-là ...* » Aussi nous espérons que des initiatives sauront se faire jour pour prendre la cause de nos amis en main. Que feront les organisations de libre-pensée et la Ligue des Droits de l'Homme, pour défendre la liberté individuelle qu'ils affirment leur être si chère ?

LES STERILISATIONS DE BORDEAUX ET LA VASECTOMIE⁵²

Terre libre, Année II numéro 13, Mai 1935

La retentissante affaire des libertaires bordelais, accusés de pratiquer des « opérations de stérilisation sur des êtres humains », nous a montré une fois de plus ce que peut la presse stipendiée de droite et de gauche dans le domaine du mensonge et de la calomnie.

Devant le flot d'insanités déversé sur nos camarades, on ne peut s'empêcher d'évoquer le remarquable procès des stérilisateurs autrichiens qui se déroula devant la Cour d'assises de Graz (Autriche) du 6 juin au 4 juillet 1933. Comme on se le rappelle, les quotidiens nationaux et internationaux avaient présenté Pierre Ramus et ses amis comme d'abominables criminels qui, pour s'enrichir, mutilaient affreusement les hommes. Mais le procès ayant démontré l'inanité de ces stupides accusations, la Cour, après deux jours de délibérations, acquitta tous les accusés.

Il est inouï de constater la mauvaise foi, l'ignorance et la malfaisance de tous les larbins de la plume, confondant à dessein pour les besoins de leur criminelle cause : vasectomie et castration, afin de ridiculiser et de frapper ensuite les militants anarchistes.

Si tout le monde connaît ce qu'est la castration, combien en est-il qui connaissent la vasectomie ? son véritable rôle dans la société et en quoi consiste cette bénigne opération ? C'est le docteur William Belfied de Chicago qui, le premier en 1907, exposa les bienfaits de la vasectomie. Des expériences appliquées en Amérique sur certains condamnés, connurent le plus grand succès. La vasectomie étant le plus simple et le plus efficace de tous les moyens anticonceptionnels, son procédé offrant la plus grande garantie et ne présentant aucun risque pour la santé des opérés, un grand nombre d'Etats et tout récemment l'Allemagne hitlérienne, reconnaissant qu'il y a un intérêt primordial à empêcher la reproduction des dégénérés, tarés, criminels, etc... ont décrété ce genre de stérilisation.

Poursuivant les études de la vasectomie, le célèbre professeur Eugen Steinach pratiquait cette opération comme complément de la prostatectomie et pour combattre les effets de la vieillesse prématurée. On sait que, si un organe a deux fonctions et que l'une d'elles soit annulée, l'autre devient plus active et concentre en elle le fonctionnement de l'organe. Or, le testicule a deux fonctions : celle de produire les spermatozoïdes et celle de produire une sécrétion qui passe dans le sang, causant

⁵² NDLR : Article favorable à la stérilisation, acritique sur la stérilisation forcée en Allemagne, présentant la vasectomie comme « la merveille qui va régénérer l'humanité » !

certains caractères sexuels et modifications psychophysiologiques. Il est prouvé que la vieillesse prématurée est due à la diminution de cette sécrétion interne, de laquelle dépend la vigueur du corps et la bonne disposition au travail.

L'opération de la vasectomie n'entraîne aucune altération des autres fonctions organiques ; au contraire, elle a une influence favorable sur la santé et contribue même à la guérison de certaines maladies chroniques.

En 1927, reprenant la théorie du docteur Steinach, qui qualifiait cette opération de « rajeunissement » et en réservait le bénéfice aux gens riches, le docteur Schmerz, grand chirurgien à l'Université de Graz, fit de la vasectomie une question sociale et eugénique en opérant d'une façon tout à fait désintéressée des hommes de la classe ouvrière, surchargés d'enfants, qui n'en voulaient plus ou n'en pouvaient plus élever d'autres.

Avec un peu d'habitude, l'opération se fait rapidement, en trois ou quatre minutes, après simple anesthésie locale. Cette opération consiste dans la ligature ou le sectionnement de chacun des deux canaux qui conduisent le sperme du testicule à la vésicule. Les opérés conservent le désir du coït et peuvent le satisfaire ; leur érection est normale ; l'éjaculation, composée principalement de liquide prostatique, est légèrement diminuée, mais la volupté n'est pas abolie (l'orgasme n'étant en rien diminué). L'homme ainsi stérilisé n'est pas « châtré », ni « impuissant », il ne lui manque que la faculté de fécondation : les spermatozoïdes sont absents de son éjection, ainsi qu'on peut le constater au microscope.

La vasectomie offre encore cet avantage que l'homme vasectomisé peut jouir à nouveau de sa capacité fécondatrice en subissant l'opération inverse, à la condition toutefois qu'elle ne soit pas faite plus de cinq années après la première opération. Pour cela, il suffit de rétablir la communication des canaux déférents, ce qui permet aux spermatozoïdes de pénétrer dans le liquide séminal. En un mot, c'est comme si l'on rétablissait le courant électrique d'un fil coupé.

L'opération de la vasectomie peut être également réalisée sur la femme par la ligature des trompes de Fallope, mais elle est beaucoup plus sérieuse et même périlleuse. '

D'après Eugen Relgis « ... il n'est pas exagéré de considérer la vasectomie comme une véritable révolution, non seulement dans le domaine de l'eugénisme, mais aussi dans le domaine social. On peut même affirmer qu'elle est à la base de la régénération de l'espèce humaine, des réformes sociales qui mèneront à la disparition de tant de maladies héréditaires ». De plus, c'est un procédé admirable de limitation des naissances, limitation plus que jamais nécessaire, car la surpopulation sans frein et sans contrôle est un des principaux facteurs qui engendrent la guerre comme l'a

magistralement démontré Manuel Devaldès dans son magnifique ouvrage « Croître et Multiplier, c'est la guerre ».

A tous les points de vue : scientifique, biologique, éthique, eugénique, individuel, social et humain, la vasectomie, si nous en croyons certaines sommités du monde médical, peut être considérée à juste titre comme une merveille pour l'humanité. ·

Mais hélas ! dans un pays gouverné par le sabre et le goupillon, où l'infesté « lapi-nisme » est proclamé vertu, se faire volontairement vasectomiser est pour les ignares repopulateurs un crime impardonnable de lèse-patrie.

L'inique et scélérate loi du 31 juillet 1920 ne suffisant plus, les pourvoyeurs de charniers réclament dans leur délire des sanctions encore plus sévères.

Plus que jamais, la liberté individuelle est bafouée

Et ici se pose la question : une société qui laisse lentement mourir de faim et de misère des millions et des millions d'êtres humains (alors que les greniers sont pleins et que les magasins regorgent de produits de toute sorte), a-t-elle le droit d'empêcher et de punir des hommes conscients, animés du plus noble Idéal humain, de ne plus vouloir appeler d'autres élus à la misère ? A-t-elle le droit, cette société, de parler de mutilation, alors que pour de sordides et inavouables intérêts, décrétant d'infemales guerre, les corps sont broyés.

Non, vraiment, en fait de stérilisation, en entendant ce concert d'anarchophobie, on est en droit de se demander si tous ces odieux aboyeurs, ces chiens malfaisants, ne sont pas eux, stérilisés du cerveau !

Louis Boué.



L'AFFAIRE DES STERILISATIONS

La Voix Libertaire, 11 mai 1935, numéro 301

J'ai été appelé il y a quelques jours, au siège de la police d'Orléans, pour expliquer pourquoi je figurais sur une liste de noms portés sur un carnet saisi sur Norbert Bartosek, lors de son arrestation à Bruxelles. J'apprends que tous ceux qui figuraient sur ledit carnet ont été ainsi interrogés, et certains cuisinés.

On pourrait écrire un article sur l'inconvénient de conserver sur soi des listes d'adresses. Mais passons. Je me contenterai de dire qu'on ne saurait jamais prendre trop de précautions. Parmi ces adresses se trouvent celles de camarades étrangers, qui risquent plus ou moins d'être inquiétés.

Tout le monde peut se procurer mon adresse, qui figure sur plusieurs annuaires, l'En dehors [le journal d'E. Armand] indique quand on peut me découvrir à Paris, si on éprouve ce désir ou ce besoin. J'ai rencontré Bartosek une ou deux fois. Je me suis entretenu avec lui de la vasectomie, dont il se déclarait le propagandiste, j'ai discuté avec lui, je lui ai opposé quelques objections, auxquelles il a répondu, etc.

Mais d'abord, est-ce que ces poursuites, cette procédure, ces investigations ont une base légale ? Ces messieurs [de la police] ne se disent pas a-légaux, ils se piquent de légalité ; ce ne sont pas des hors-la-loi, tels de vulgaires an-archistes. Ils se tiennent, disent-ils, en dedans de la loi.

Quand on leur parle de la libre disposition que chaque humain devrait avoir de sa personne, de son corps, ils ne comprennent point. Le corps d'un individu ne lui a jamais appartenu, à vrai dire. Vouloir que son corps soit à soi est une revendication, et non une réalisation. Le corps de l'individu humain a appartenu au maître, à la Cité, à l'Etat, aux prêtres, à Dieu, à la patrie, à l'employeur, à la loi, à la moralité en cours, à toutes sortes d'institutions extérieures. Il en est de même aujourd'hui, mais voici qu'en plus, il appartient à la race, à la collectivité.

L'avenir de la race exige une procréation de X enfants au moins : pour que la collectivité puisse se réaliser dans tel ou tel sens, les femmes doivent enfanter ; il est contre la moralité en vigueur de se rendre stérile ou d'employer des moyens destinés à limiter la reproduction humaine. On peut considérer qu'actuellement les conceptions de maternité et de paternité *volontaires* sont contraires à la légalité et à la morale officielle. Tout est donc à conquérir dans ce domaine. Les pays mêmes où existent des cliniques où l'on examine les femmes qui demandent conseil pour savoir si procréer davantage ne nuirait pas à leur santé ou qui exposent que leur état spécial misérable ne leur permet pas d'élever plus d'enfants qu'ils n'en ont déjà – ces pays-là n'acceptent ces cliniques qu'en renâclant, mettant toutes sortes d'obstacles à la diffusion des traités relatifs aux anticonceptifs et des moyens d'éviter la conception, etc.

Mais, pour en revenir à l'affaire des stérilisations de Bordeaux et à la vasectomie, les poursuites engagées à ce sujet sont-elles légales ?

Dans notre code, la vasectomie ne figure pas.

Et il est si évident que ce procédé ne tombe pas sous le coup de la loi que nous le voyons décrit dans des livres édités par des maisons d'éditions qui ne sont ni scientifiques ni médicales, maisons qui se garderaient bien de laisser décrire des moyens anticonceptionnels, ce qui démontre bien qu'elles considèrent la vasectomie comme un cas non prévu par le Code Pénal.

Je citerai un exemple convaincant, extrait de la *Science de la Procréation*, 12^e volume des « Etudes de Psychologie Sexuelle », par Havelock Ellis, traduction Arnold van Gennep, édition du « Mercure de France ». Il s'agit d'un docteur établi aux Etats-Unis, et qui adresse une lettre à l'auteur du volume (pages 225 et 226) : « les troubles nerveux, la nécessité de garder mon sang-froid, qu'exigent les méthodes préventives, me fatiguèrent de plus en plus et, finalement, j'exposai mon cas à un de mes confrères ; il me garantit l'opération et, d'accord avec ma femme, je me fis rendre stérile en ayant le *vas deferens* de chaque côté sorti par une entaille dans le scrotum, puis lié en deux endroits par un fil de soie. L'opération eut lieu après injections anesthésiantes de cocaïne et ne fut pas très douloureuse bien qu'elle l'ait été à certains moments. Je n'abandonnai pas mon cabinet un seul jour ni ne fus gêné sérieusement d'aucune manière. Au bout de six jours, les agrafes dans le scrotum furent enlevées, trois semaines après j'ôtai le suspensoir qui m'était imposé par la sensibilité extrême du scrotum et du pénis (A noter qu'il s'agit là d'une opération remontant à plus de 25 ans).

Comment un individu quelconque, ayant lu cette description dans un ouvrage qu'on peut se procurer partout, pourrait-il imaginer qu'une telle opération est punissable ?

Alors qu'il sait parfaitement bien qu'une description des moyens anticonceptionnels l'exposerait à des poursuites le volume où elle paraîtrait.

Nos camarades de Bordeaux, l'opérateur et ses aides, quels qu'ils soient, sont donc fondés à protester contre les poursuites dont ils sont l'objet, et à les taxer d'arbitraires. Les légalistes doivent donner l'exemple. Et il est à regretter que dans les journaux d'avant-garde on ne donne pas plus d'ampleur aux protestations dans ce sens, eux dont les rédacteurs sont si souvent en butte aux rigueurs de la loi – la loi expression et état d'un « contrat social » qui leur a été imposé dès le jour où le hasard les a jeté sur la planète, contrat social qui leur a été imposé avant même d'en discuter les termes.

E. Armand



L'ARTICLE 309

L'Œuvre, 20 février 1936

Me Yves Charpentier, avocat à la Cour d'appel de Paris, veut bien me consulter sur l'interprétation qu'il convient de donner à l'article 309 du Code pénal. L'école de Droit étant virtuellement close, Me Charpentier ne peut songer à prendre l'avis

d'éminents juristes qui sont en chômage par suite d'une crise imprévue du professorat (*cedat armis toga*)... et -peut-être a-t-il pensé que, par la lumière du simple bon sens, un journaliste serait apte et idoine à définir la valeur des mots sur lesquels ne s'entendent jamais les juges ni les avocats... (Fort heureusement, car si les avocats et les juges s'entendaient sur la valeur des mots, ce serait la fin des haricots dans l'administration pénitentiaire.)

La requête de Me Yves Charpentier est infiniment flatteuse. J'associe mes paroissiens à un petit travail d'exégèse qui, je vous en avertis, sera plus délicat qu'il ne semble de premier abord.

Voici le texte de l'article 309 du Code pénal :

« Tout individu qui, volontairement, aura fait des blessures, ou porté des coups, ou commis toute autre violence ou voie de fait, s'il est résulté de ces sortes de violences une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours, sera puni d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d'une amende de 16 à 2.000 francs.

Il pourra, en outre, être privé des droits mentionnés en l'article 42 du présent Code pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où il aura subi sa peine.

Quand les violences ci-dessus exprimées auront été suivies de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes, le coupable sera puni de la réclusion.

Si les coups portés ou les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, le coupable sera puni de la peine des travaux forcés à temps. »

Ça semble clair dès l'abord. Tout semble toujours très clair dans le Code, tant que vous ne confrontez pas les faits avec les dispositions légales. Mais tout, s'embrouille lorsque vous essayez de concilier l'équité et la loi écrite.

L'article 309 est évidemment d'une adaptation facile et agréable lorsqu'on l'applique aux incidents provenant des discussions de famille ou des abus du professionnalisme. Mais voici l'espèce qui embarrasse les magistrats de Bordeaux et que Me Yves Charpentier est chargé de leur expliquer.

Me Charpentier va défendre M. Norbert Bartosek, poursuivi pour coups et blessures, en vertu de l'article 309, parce que, dans la Gironde, au mois d'avril dernier, il a exercé un mode de chirurgie apostolique. A cette époque, j'ai consacré plusieurs articles à cet apôtre d'une stérilisation volontaire dont Me Charpentier décrit ainsi

le mécanisme : « *la vasectomie consiste à sectionner les canaux déférents du patient. Par la suite, l'homme conserve intacte la possibilité de se livrer à l'acte sexuel, mais le passage des spermatozoïdes ne pouvant avoir lieu, l'acte reste infécond.* »

Voilà un excellent exposé de style médical. Quant à la définition juridique du mot « violences », qui est l'élément essentiel des actes visés par l'article 309, elle s'impose à tout esprit raisonnable. Une violence est un acte commis par l'opérateur contre le gré de l'opéré : par exemple, un coup de poing envoyé sur le nez d'un monsieur est une violence tant qu'il ne s'agit pas d'un match de boxe ; car, dans un match de boxe, le coup de poing a été sollicité par celui qui le reçoit. M. Norbert Bartosek n'a pas fait violence à ses patients, qui l'ont sollicité en vue d'une opération d'où résulte, d'après l'accusation, « *la perte de l'usage d'un membre* ».

Ces mutilés volontaires n'étaient ils pas bien placés pour estimer, en toute humilité, que l'usage de leur potentiel constituait un abus ? Auquel cas le potentiel, dans une intention de préservation sociale, doit être jugulé comme une bête malfaisante.

N'est-ce pas une forme de l'honnêteté que de se refuser à donner la vie, hors l'état de mariage légitime, à des petits êtres qui seront des réprouvés ? N'est-ce pas une forme de l'honnêteté, lorsqu'on se sait atteint d'une maladie héréditaire, que de se refuser à léguer son mal (tuberculose, syphilis, arthritisme ou pauvreté irrémédiable) à des innocents pour qui il vaut assurément mieux ne pas naître

Tout homme, en dehors d'une glorieuse période de guerre, peut estimer que sa peau est à lui. Les opérés de M. Bartosek ont disposé de leur propre peau, sans que M. Bartosek, simple agent d'exécution, ait influé sur la décision qu'ils ont prise.

Si vous voulez aller jusqu'à l'absurdité logique dans la voie de la répression exercée contre ceux, qui se refusent à procréer sans discernement, poursuivez également les autorités ecclésiastiques, qui retranchent les membres du clergé de la communion des procréateurs. Poursuivez-les pour séquestration de potentiel.

Voilà ce que Me Yves Charpentier doit dire aux juges du tribunal correctionnel de Bordeaux...

Et je m'excuse d'avoir paru lui souffler des arguments si simples, si clairs et qui viennent si naturellement à l'esprit.

G. de la Fouchardière.

L'AFFAIRE BARTOSECK

La Voix Libertaire, samedi 6 juin 1936, numéro 332

Avril 1935, voici bientôt un an que mon ami Bartoseck, qui venait de débarquer à Bruxelles, se faisait enlever par la police bruxelloise.

J'avais eu à peine le temps de le voir, de bavarder quelques instants avec lui. A midi, nous avons pris rendez-vous pour parler de tout ce qui nous tenait à cœur. Je ne devais plus le revoir en liberté. A peine avais-je quitté N. Bartoseck qu'il était arrêté. Un mandat de capture avait été lancé par un juge d'instruction de Bordeaux pour l'affaire de stérilisation.

Ce sont les journaux qui m'apprirent le délit dont mon ami était l'objet. La presse fit bien les choses, si j'en juge par l'ampleur qu'elle donna à l'affaire.

Jamais cependant, je n'ai lu autant de stupidités sur le problème soulevé par l'acte d'accusation.

Pour nombre de journalistes, la confusion entre castration et stérilisation était flagrante. Misère de l'ignorance, que de maux on commet en ton nom !

Bartoseck, arrêté, fut écroué à la prison de Forest-lez-Bruxelles, en attendant d'être extradé. C'est ainsi que la Belgique entendait respecter un droit sacré, le droit d'Asile.

Il fallut obvier dare-dare aux manœuvres policières internationales. Jusqu'à la dernière minute, j'avais espéré, vu qu'un socialiste détenait le portefeuille du ministère de la Justice, que les choses en resteraient là. Je dus déchanter.

Fin de l'année 1935. N. Bartoseck était extradé et livré aux juges de France.

La détention au Fort de Hâ, à Bordeaux, se prolongea. On refusa de le remettre en liberté provisoire, et le 2 mai dernier, le tribunal correctionnel rendait son jugement dans l'affaire dite des « stérilisateurs ».

Tout faisait prévoir un minimum de peine, une condamnation de principe, puisque les experts du tribunal avaient admis que les « opérés » pouvaient fort bien être remis dans leur état premier.

Un simple délit, coups et blessures légères et sollicités, c'est tout ce qui restait comme base à l'accusation. Elle devait crouler toute entière après la présentation de la défense, N. Bartoseck d'abord, pour ce qui est de la partie technique, et Maître Charpentier, avocat à la Cour de Paris, pour ce qui est de la partie juridique.

Coût de théâtre, le tribunal se prononce de parti-pris. Au nom de la morale, les juges condamnent Norbert Bartosek à 3 ans de prison, 10 ans d'interdiction de séjour ;

ses amis Baesa Jean à 2 ans de prison, 10 ans d'interdiction de séjour, Harel Louis à 6 mois de prison, 5 ans d'interdiction de séjour, Prévôtel André, à la même peine. 72 mois distribués pour un délit qui n'est pas prévu par la loi, tel est le scandale judiciaire qui vient de se dérouler.

Déjà de partout s'élève des protestations. La Ligue des Droits de l'Homme proteste contre le verdict qui est un défi à la Justice et à l'équité.

L'article 311 du Code pénal ne peut être invoqué pour justifier pareille condamnation.

En interprétant étroitement l'article 311, le tribunal s'est abusé et sanctionne une inculpation sans fondement.

Il appartient aux organisations qui ont à cœur de défendre la liberté individuelle de protester contre cette iniquité.

Hem DAY

QUATRIÈME ANNÉE. — N° 332. PRIX : 9 fr. 50. SAMEDI 6 JUIN 1936.

la voix libertaire
Organe Hebdomadaire Anarchiste

« VOIX LIBERTAIRE » Boîte postale n° 97 Envois d'argent : Chèque Postal LANSADE 10.679 Limoges	ABONNEMENTS Trois mois Six mois Un an			AVEC TOUS LES OPPRIMÉS Contre tous les oppresseurs
	France	5 50	11 fr.	
Etranger	7 50	15 fr.	30 fr.	

La politique de la main tendue... **UN SEUL JOURNAL ANARCHISTE ?** **INIQUITÉ JUDICIAIRE**

Le parti communiste (sic) est un parti filés. Et voilà que, maintenant, de préten-
 A relire les précédents numéros de La Voix Libertaire, à ce sujet.

L'affaire Bartosek

La voix Libertaire, 6 juin 1936 : « l'iniquité judiciaire, l'affaire Bartosek »

